

Sa Majesté le Roi préside un Conseil des ministres

Présentation devant le Souverain d'un exposé sur l'état d'avancement des préparatifs du Royaume pour l'organisation du Mondial 2030

Page 2



Libération

www.libe.ma

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH N°: 10380

Vendredi 6 Décembre 2024

Fusion CNOPS-CNSS

Réforme ou gestion de crise ?



Lire l'article de Mohamed Assouli en pages 4-5



Conférence de l'OFI sur la violence contre les femmes et les indicateurs du développement

Page 3

Sahara marocain

L'AG de l'ONU réaffirme l'exclusivité du processus politique onusien

Page 6

Michel Barnier
Le Premier ministre
"old fashion"
Quelques petites semaines
et puis s'en va



Page 22

Sa Majesté le Roi préside un Conseil des ministres

Présentation devant le Souverain d'un exposé sur l'état d'avancement des préparatifs du Royaume pour l'organisation du Mondial 2030

Actualité



Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé, mercredi au Palais Royal à Rabat, un Conseil des ministres, indique un communiqué du porte-parole du Palais Royal. En voici la traduction :

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé, mercredi 04 décembre 2024, correspondant au 02 Joumada II 1446 H, au Palais Royal à Rabat, un Conseil des ministres.

Au début des travaux du Conseil, M. Fouzi Lekjaa, ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget, et président du Comité Coupe du monde 2030, a présenté un exposé devant Sa Majesté le Roi, que Dieu Le préserve, sur l'état d'avancement des préparatifs du Royaume pour l'organisation de cet événement sportif international.

Monsieur le ministre a passé en revue les différentes phases franchies par le dossier de candidature du Maroc, depuis l'annonce par Sa Majesté le Roi, que Dieu Le glorifie, le 14 mars 2023 à Kigali, de la présentation de la candidature conjointe avec l'Espagne et le Portugal pour l'organisation de la Coupe du monde 2030, ainsi que l'annonce par le Souverain au peuple marocain, le 04 octobre 2023, de la décision du Conseil de la Fédération internationale de football (FIFA) de retenir à l'unanimité le dossier Maroc-Espagne-Portugal comme candidature unique, ce qui a enclenché une

mobilisation exceptionnelle pour préparer un dossier de candidature répondant aux exigences et prérequis du cahier des charges de la FIFA.

Monsieur le ministre a ajouté que cette candidature tripartite soumise à la FIFA le 29 juillet 2024 est le résultat d'une mobilisation forte et inédite de la part des groupes de travail créés à cet effet, en particulier au niveau des départements ministériels, des établissements et entreprises publics ainsi que des collectivités territoriales et des autorités locales concernées.

Le rapport d'évaluation du dossier de candidature, qui vient d'être publié par la FIFA le 29 novembre 2024, a attribué une note exceptionnelle dépassant largement les exigences requises et ce, en perspective du vote, si Dieu Le veut, de l'attribution de l'organisation de la Coupe du monde 2030 à la candidature tripartite maroc-Espagne-Portugal, lors du prochain congrès extraordinaire du Conseil de la FIFA.

Pour relever le défi d'une organisation à la hauteur des aspirations de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, Monsieur le ministre a indiqué qu'il sera procédé, en exécution des Hautes Directives Royales, à la mise en place d'un comité avec une composition élargie, intégrant notamment des représentants de la société civile, des Marocains du monde, ainsi que des compétences africaines.

La mobilisation sera renforcée davantage en coordination avec toutes les parties prenantes pour accélérer la mise en œuvre de l'ensemble des chantiers stratégiques et structurels relatifs à l'organisation de cette manifestation internationale, en particulier :

- La mise à niveau des stades ;
- L'élargissement et la rénovation des aéroports des six villes hôtes ;
- L'affermissement des infrastructures routières et la densification des réseaux intraurbains ;
- Le lancement d'un programme de mise à niveau territoriale intégré qui s'étend au-delà des villes hôtes des matchs de la Coupe du monde.
- Le développement des infrastructures hôtelières et commerciales ;
- Le renforcement et la modernisation de l'offre médicale ;
- Le développement et la modernisation des réseaux de télécommunication ;
- Le lancement d'un vaste programme de formation pour le renforcement des compétences des jeunes.

Au terme de son allocution, Monsieur le ministre a affirmé que la Coupe du monde 2030 ne sera pas seulement une compétition sportive, mais également une opportunité unique pour accélérer la dynamique de croissance de l'économie nationale au cours des prochaines années, créer davantage d'opportunités d'emploi et permettre de développer l'attractivité touristique du pays et promouvoir les valeurs universelles de paix, d'unité et de développement durable.

Par la suite, le Conseil des ministres a approuvé six conventions internationales, dont quatre bilatérales et deux multilatérales, visant à renforcer les relations de coopération et de partenariat liant le Maroc à plusieurs pays frères et amis, et à conforter son positionnement aux niveaux continental et international.

Les conventions bilatérales concernent

le développement de la coopération avec nombre de pays européens amis et portent sur la reconnaissance mutuelle des permis de conduire, les domaines de coopération pénale et l'amélioration de l'efficacité en matière de lutte contre la criminalité transfrontalière, ainsi que sur la coopération militaire et technique.

Les deux conventions multilatérales portent sur les infractions et certains autres actes survenant à bord des aéronefs, ainsi que sur la Charte portant création de l'Organisation de la coopération numérique.

Et conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution et sur proposition du chef du gouvernement, et à l'initiative de la ministre de la Transition énergétique et du Développement durable, Sa Majesté le Roi, que Dieu Le glorifie, a bien voulu nommer Monsieur Zouhair Chorfi, président de l'Autorité nationale de régulation de l'électricité.

A cet égard, Sa Majesté le Roi a donné Ses Hautes Orientations en vue de se pencher sur une refonte de cette instance en vue de sa transformation en une Autorité nationale de régulation du secteur de l'énergie, à travers la révision de la loi y afférente, l'élargissement de ses attributions pour englober, outre l'électricité, toutes les composantes du secteur de l'énergie, à savoir le gaz naturel, les énergies nouvelles telles que l'hydrogène et ses dérivés, ainsi que les domaines de production, de stockage, de transport et de distribution, afin d'être en phase avec le niveau de maturité que le secteur de l'énergie a atteint dans notre pays, et en conformité avec les meilleures pratiques internationales dans ce domaine.

Conférence de l'OFI sur la violence contre les femmes et les indicateurs du développement

Hanane Rihab : *Les femmes victimes de violence sont celles qui ont le moins accès au marché du travail, tandis que les filles victimes de violence sont celles qui ont le moins accès à l'éducation*

Khadija Rebbah : *Nous devons tous nous unir pour dire à haute voix "Stop à la violence"*

Touria Lachrech : *Nous aspirons à un monde sans violence ni harcèlement contre les femmes*

Meriem Jamal Idrissi : *Notre véritable combat ne consiste pas uniquement à modifier les lois et la législation, mais il doit être contre nous-mêmes et nos stéréotypes*



A l'instar des mouvements féministes dans le monde entier, l'Organisation des femmes itihadies (OFI) se joint au mouvement mondial pour marquer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'encontre des femmes et le début des 16 jours d'activisme contre la violence contre les femmes et des filles.

Lors d'une conférence organisée à Casablanca mardi dernier sous le thème «La violence contre les femmes et les indicateurs du développement», la présidente de l'OFI, Hanane Rihab, a souligné que la mesure de l'évolution des indicateurs du développement dans notre pays doit inclure l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

Elle a affirmé que la persistance de ce phénomène a un impact considérable sur le cycle économique de notre pays, sur la production en général, ainsi que sur la stabilité sociale, précisant que les femmes victimes de violence sont celles qui ont le moins accès au marché du travail et contribuent moins au cycle de production et à l'économie nationale, tandis que les filles victimes de violence sont celles qui ont le moins accès à l'éducation.

Par conséquent, il est impossible, selon la présidente de l'OFI, d'évoquer de manière définitive et claire une gestion efficace du phénomène de la violence à l'égard des femmes sans l'associer à son coût économique et à son coût social.

«Nous ne pouvons pas parler d'un modèle de développement garantissant la sta-

bilité familiale et assurant la présence des femmes dans la vie publique, économique, sociale, politique et culturelle lorsque nous sommes confrontés à des chiffres élevés qui confirment la normalisation de la violence à l'égard des femmes et des filles », a-t-elle assuré.

Selon elle, 85% du coût économique total est dû à la violence physique, et les chiffres révèlent que le coût économique de la violence sexuelle contre les femmes atteint 70% du coût direct associé à la violence conjugale et 43% des dépenses que notre pays tente de consacrer directement aux services de santé sont inefficaces, car une grande partie est allouée à réparer les effets de la violence faite sur les femmes et les filles, tout en mettant en question l'efficacité des programmes de l'Exécutif dédiés à la lutte contre ladite violence.

L'intervention de la coordinatrice du Mouvement pour la démocratie paritaire, Khadija Rebbah, était sur la même longueur d'onde. Elle a fait savoir que l'OFI organise ces journées internationales dans un contexte politique difficile, marqué par des guerres, des crises et une forte prévalence des violences à l'égard des femmes et des filles dans de nombreuses régions du monde, assurant qu'il est impossible de parler de démocratie inclusive alors que des femmes et des filles continuent de faire l'objet de violence ou tout bonnement de mourir chaque jour, que ce soit à cause de la guerre, de la violence conjugale ou de la violence exercée dans l'espace privé.

Elle a souligné que la violence est au-

jourd'hui omniprésente, que ce soit dans les espaces privés, publics, numériques ou encore dans les institutions éducatives. De nombreuses jeunes filles se plaignent de harcèlement, de violences, voire de comportements tellement graves qu'ils sont difficiles à évoquer.

Elle a mis l'accent sur l'importance de s'engager dans cette campagne internationale placée sous le slogan: «Il n'y a pas d'excuse pour la violence contre les femmes et les filles», appelant tout le monde – hommes et femmes, dans les écoles et toutes les institutions – à s'unir pour dire à haute voix "Stop à la violence".

Khadija Rebbah a présenté les résultats d'une étude démontrant la corrélation entre la démocratie et la violence à l'égard des femmes, précisant à cet égard que les pays où les indices de démocratie, en particulier de démocratie inclusive, sont élevés, enregistrent de faibles taux de violence, qu'elle soit économique, physique ou psychologique. A l'inverse, les pays ayant de faibles indices de démocratie affichent des niveaux élevés de violence à l'égard des femmes et des filles.

Dans son intervention lors de cette conférence, Touria Lachrech, membre de la Coalition 190 pour un monde du travail sans violence ni harcèlement, a mis en exergue les efforts déployés pour promouvoir les droits des femmes sur le lieu de travail et lutter contre la violence à leur encontre, notant que la création de la Coalition 190 s'appuie sur la Convention n° 190 de l'Organisation internationale du travail, qui traite de la lutte contre la violence et le harcèlement dans le

monde du travail, ainsi que sur la recommandation n°206 la complétant.

La militante des droits de l'Homme a affirmé que les syndicats se penchent sur la violence domestique en raison de son impact direct sur la vie professionnelle des femmes, expliquant que cette violence entraîne des conséquences telles que la dépression, affectant négativement la productivité des femmes au travail et l'éducation de leurs enfants.

Elle a mis l'accent sur l'importance de la notion «monde du travail», qui dépasse le lieu de travail traditionnel pour inclure tous les espaces qui lui sont associés. Elle a également souligné la nécessité d'apporter soutien et accompagnement aux femmes qui subissent des violences, que ce soit via les syndicats ou les associations. Et Touria Lachrech de conclure : «Nous aspirons à un monde sans violence ni harcèlement contre les femmes».

De son côté, Meriem Jamal Idrissi, avocate au barreau de Casablanca, a critiqué les stéréotypes sociaux qui vidant le concept de la violence à l'égard des femmes de son sens.

Selon elle, d'aucuns limitent la violence à l'égard des femmes à la violence exercée par le mari sur sa femme, alors que les femmes peuvent être exposées à la violence de la part de leur oncle, de leur frère, de leur père et même de leur sœur. «La violence contre les femmes ne se limite pas aux conflits entre un homme et une femme au travail ou dans les espaces publics et virtuels. Il est erroné de résumer l'affaire à un conflit entre un mari et sa femme, alors qu'il est question plutôt d'une femme en conflit avec des stéréotypes issus d'un héritage socioculturel et des mentalités que nous, les femmes, défendons», a-t-elle martelé. Et d'ajouter : «Aujourd'hui, notre véritable combat ne consiste pas uniquement à modifier les lois et la législation, mais il doit être contre nous-mêmes et nos stéréotypes».

Il y a lieu de souligner que dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et le début des 16 jours d'activisme contre la violence à l'encontre des femmes et des filles, l'OFI a mis en place un programme s'étalant du dimanche 1er au 15 décembre 2024, et comprenant de nombreuses conférences-débats portant, entre autres, sur la loi relative à la lutte contre les violences faites aux femmes au Maroc, les défis et approches de réforme et de modernisation, les transformations sociétales et les femmes au Maroc, les femmes dans l'espace public, et la violence numérique. Ces activités se dérouleront dans les villes suivantes : Zagora, Casablanca, Rabat, Lahraouiyine/Médiouna, Larache, Al Hoceima et Berrechid.

Mourad Tabet

Fusion CNOPS-CNSS

Réforme ou gestion de crise ?



La fusion entre la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et la Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS) représente une initiative gouvernementale visant à réformer le système de protection sociale et d'assurance maladie en renforçant l'efficacité administrative, en élargissant la couverture médicale et en assurant une plus grande transparence. Cependant, cette démarche suscite un large débat quant à son efficacité et à sa capacité à atteindre les objectifs annoncés, surtout face aux défis structurels profonds qui affectent le système de santé national introduit par la loi 20/2022.

Dans le discours officiel, le gouvernement met en avant que la fusion des deux caisses vise à instaurer une couverture médicale universelle, en l'élargissant aux populations les plus vulnérables et marginalisées, conformément à la vision de généralisation de la couverture sanitaire. Cette mesure est également perçue comme un moyen d'améliorer l'efficacité et la transparence dans la gestion des ressources humaines et financières, tout en simplifiant les procédures administratives pour offrir des services de meilleure qualité. Par ailleurs, le gouvernement considère la fusion comme une solution pour garantir la viabilité financière, en résorbant le déficit de la CNOPS et en consolidant ses ressources avec celles de la CNSS afin de préserver les réserves et d'assurer la continuité des services. L'unification des structures légales et organisationnelles des deux entités vise également à faciliter les processus administratifs et à renforcer l'intégration du système de protection sociale.

Malgré ces objectifs déclarés, le système de santé marocain fait face à des défis structurels majeurs, tels qu'un manque criant de ressources humaines et financières, ainsi qu'une infrastructure médicale et infirmière insuffisante, limitant ainsi sa capacité à répondre efficacement aux besoins des citoyens. De plus, les services de santé souffrent de carences en termes de couverture, de qualité et d'efficacité, ce qui aggrave la situation des populations les plus vulnérables. À cela s'ajoutent une mauvaise gestion des ressources et un déficit de gouvernance, qui ont un impact négatif sur la performance du réseau de soins préventifs et hospitaliers.

En conséquence, le projet de fusion a suscité une vive opposition de la part des syndicats professionnels, qui expriment leur inquiétude face à la possibilité de réduction des prestations et d'augmentation des charges financières pour les bénéficiaires, ainsi qu'à la perte de certains acquis sociaux. Les syndicats considèrent cette fusion comme une atteinte aux acquis sociaux, adoptée de manière unilatérale sans consultation ni dialogue social avec les parties prenantes. Ils dénoncent également la répétition des erreurs commises lors de réformes précédentes controversées, comme celle des régimes de retraite, qu'ils perçoivent comme une menace pour les droits des travailleurs dans ce qu'ils qualifient de tentative «capitaliste» de réduire les droits sociaux.

Les syndicats accusent également le gouvernement de céder à la pression des lobbys économiques, estimant que la fusion privilégie une approche financière au détriment

des dimensions sociales et humaines. Ils expriment leurs préoccupations quant aux impacts possibles sur les libertés publiques, avertissant que cela pourrait restreindre la liberté d'expression et le droit de protester.

Par ailleurs, les bénéficiaires des services de la CNOPS craignent de perdre des droits acquis, avec notamment une augmentation des cotisations, une réduction du panier de soins et une diminution des taux de remboursement. Le sort de la prise en charge des maladies chroniques, qui était auparavant garantie, suscite des inquiétudes quant à l'impact de la fusion sur la qualité des services de santé.

Les défis financiers auxquels sont confrontées les deux caisses compliquent davantage la situation. La CNOPS souffre d'un déficit financier croissant, dépassant un milliard de dirhams, avec des réserves qui risquent d'être épuisées prochainement en raison de la hausse des coûts liés aux traitements des maladies chroniques et de l'augmentation du nombre de bénéficiaires retraités. De son côté, bien qu'elle affiche un certain équilibre financier, la CNSS est critiquée pour la lenteur de traitement des dossiers médicaux et des remboursements aux bénéficiaires, ainsi que pour les défis liés à l'élargissement de la base des bénéficiaires et à la durabilité des services.

Dans ce contexte, plusieurs questions fondamentales émergent concernant le processus de fusion :

Quel rôle l'Etat peut-il jouer pour garantir les soins de santé et une protection sociale tout en maintenant une économie de marché ? Comment comprendre la fusion

CNOPS-CNSS comme une partie des efforts du gouvernement visant à renforcer la justice sociale et à trouver un équilibre entre la liberté individuelle et la responsabilité sociale ?

Comment peut-on assurer une transition fluide dans le transfert des attributions de la CNOPS vers la CNSS sans impacter la qualité des services offerts aux bénéficiaires ? Quels sont les mécanismes nécessaires pour activer la coordination avec les mutuelles et garantir la continuité des services durant la période de transition ?

La CNSS pourra-t-elle intégrer et unifier tous les régimes d'assurance maladie existants tout en répondant aux besoins de toutes les catégories sociales ? Comment les nouvelles réformes, comme l'élargissement de la couverture médicale et la suppression de l'assurance spécifique aux étudiants, affecteront-elles les bénéficiaires actuels et la capacité du système à assurer sa viabilité ?

La fusion représente-t-elle une véritable réforme visant à améliorer la gouvernance et la qualité des services, ou bien une tentative de combler le déficit financier d'un des deux fonds en utilisant les ressources de l'autre ? Quels seront les critères adoptés pour évaluer le succès de la fusion et garantir la justice sociale ainsi que la généralisation de la couverture médicale aux citoyens ?

En réponse à ces questions, les observateurs du secteur de l'assurance maladie estiment que la réforme entreprise par l'Etat fait face à de nombreuses critiques en raison de son inadéquation avec les exigences du terrain, pour plusieurs raisons, notamment :

Absence de planification globale : La réforme manque d'un plan clair pour traiter les défis administratifs et organisationnels, rendant la fusion mal préparée et susceptible de compliquer davantage la situation au lieu d'offrir des solutions efficaces.

Aggravation des crises financières : La fusion des ressources des deux caisses pour résoudre le déficit financier constitue une solution superficielle, car elle ne s'attaque pas aux causes profondes du déficit, telles que la mauvaise gestion des ressources et l'augmentation des dépenses de santé, en particulier celles liées aux maladies chroniques.

Impact négatif sur la qualité des services : Au lieu d'améliorer la qualité des soins de santé, la fusion risque de provoquer une détérioration des services en raison d'un manque de coordination adéquate entre les deux caisses et des difficultés à gérer les dossiers communs.

Non prise en compte des catégories vulnérables : La réforme ne propose pas de solutions concrètes pour élargir la couverture médicale aux travailleurs des secteurs informels, laissant ces catégories sans protection sociale suffisante. **Faiblesse des infrastructures numériques et des ressources humaines :** Les promesses du gouvernement de moderniser les systèmes numériques et de former des compétences humaines restent abstraites, entravant une mise en œuvre efficace des réformes.

À la lumière de ces raisons, les observateurs considèrent que la réforme adoptée par l'Etat ne répond pas aux ambitions espérées. Elle nécessite une révision complète pour traiter les défis structurels et financiers de manière fondamentale, avec l'élaboration de stratégies garantissant la durabilité et l'équité dans la distribution des services.

Les enjeux de la réforme du système d'assurance maladie : Des objectifs ambitieux face à une réalité complexe dans le contexte de la Fusion de la CNSS et de la CNOPS

Les enjeux de la réforme du système d'assurance maladie révèlent une contradiction entre des objectifs ambitieux et une réalité complexe, reflétant les défis majeurs auxquels ce projet est confronté au Maroc. D'un côté, les efforts visent à bâtir un système de santé universel et durable garantissant la justice sociale et offrant une protection sanitaire à tous les citoyens. De l'autre, les obstacles structurels et organisationnels risquent de compromettre ces ambitions.

Les réformes se heurtent à de nombreux défis, notamment un manque de planification rigoureuse et une absence de coordination entre les parties concernées, ainsi que la persistance de crises financières et administratives au sein des deux institutions impliquées. L'écart entre la vision théorique de la réforme et sa faisabilité pratique se creuse en raison des faiblesses en matière de gouvernance et de transparence, ce qui complique encore davantage la situation.

La fusion des deux institutions ne constitue pas uniquement une démarche administrative, mais reflète des enjeux plus vastes liés à la restructuration du système de protection sociale dans son ensemble. Cependant, des inquiétudes persistent quant à la possibilité que cette fusion aggrave les crises existantes si elle n'est pas accompagnée d'une réforme globale abordant les défis structurels et organisationnels.

Le décalage entre les objectifs ambitieux de la fusion et la réalité marquée par de nombreuses complexités soulève des questions quant à la capacité du système actuel à répondre à ces ambitions sans aggraver les problèmes existants. Atteindre ces objectifs nécessite une vision réformatrice claire, à même de surmonter les contraintes structurelles et organisationnelles, tout en garantissant la durabilité et

l'équité du système de santé.

Analyse des alternatives possibles à la fusion CNOPS-CNSS

Au lieu de procéder à la fusion des deux caisses, le gouvernement pourrait envisager des alternatives pragmatiques qui permettraient d'atteindre les objectifs de la réforme tout en préservant l'autonomie des deux institutions et en respectant les orientations Royales en matière d'Etat social et de protection sociale. Certaines alternatives pourraient être envisagées notamment via :

1. L'amélioration des mécanismes de gestion des ressources financières et Humaines, et la Mise en place de systèmes de contrôle stricts pour assurer transparence et redevabilité

Renforcer la gouvernance financière et administrative nécessite l'optimisation de la gestion des ressources via le développement de mécanismes efficaces pour une utilisation optimale des ressources humaines et financières. Il s'agit de mettre en œuvre des plans stratégiques clairs pour éviter le gaspillage des ressources.

De plus, des systèmes de contrôle stricts doivent être instaurés pour garantir la transparence des opérations et permettre une évaluation périodique des performances afin d'améliorer l'efficacité et de garantir les résultats escomptés.

Une plateforme commune pourrait être créée pour organiser le travail entre les deux caisses et éviter le chevauchement des missions, tout en renforçant la complémentarité sans opter pour une fusion complète. Cela assurerait la continuité du travail de manière efficace et contribuerait à l'atteinte des objectifs communs.

2. L'amélioration de la qualité des services de santé, l'investissement dans les infrastructures et la formation des ressources humaines

Pour améliorer la qualité des services, il est nécessaire d'investir davantage dans les infrastructures de santé en allouant des budgets suffisants pour moderniser et équiper les établissements de santé, notamment dans les zones reculées, afin de garantir des services équitables pour tous les citoyens.

Parallèlement, le développement des compétences des ressources humaines dans le secteur de la santé est essentiel. Cela pourrait se faire à travers les programmes de formation spécialisés visant à renforcer les compétences du personnel médical et administratif, ce qui se traduirait par une meilleure qualité des services.

La numérisation des systèmes représente également un axe clé, car elle facilite l'accès aux services, accélère les procédures et améliore l'efficacité de la gestion des ressources, renforçant ainsi la durabilité et l'intégration du système de santé.

3. La Réforme structurelle et la résolution des problèmes administratifs et financiers des deux caisses de manière indépendante

Pour résoudre les déficits financiers, il est crucial de mettre en œuvre des plans visant à rééquilibrer les finances des deux caisses, notamment en révisant le système de cotisations et en élargissant la base des contributeurs tout en préservant les acquis sociaux pour garantir un soutien continu aux bénéficiaires.

L'amélioration de la structure administrative est également une priorité. Chaque caisse devrait résoudre ses propres lacunes administratives pour assurer une meilleure durabilité financière et administrative, tout en augmentant l'efficacité opérationnelle.

De plus, il est important de maintenir une spécialisation pour chaque caisse, en renforçant leurs responsabilités et domaines d'intervention respectifs. Des mécanismes clairs de coordination pour les dossiers communs pourraient être établis afin d'éviter les chevauchements et d'atteindre les objectifs de la réforme de ma-

nière efficace et durable.

4. La mise en place d'un système d'intégration entre les deux Caisses

Au lieu d'une fusion complète, un système d'intégration pourrait être instauré pour relier la CNSS et la CNOPS via des mécanismes d'action unifiés. Ce système améliorerait la coordination entre les deux institutions tout en préservant leur autonomie, garantissant ainsi la continuité des services tout en réduisant les chevauchements de fonctions et en augmentant l'efficacité.

En outre, la coopération régionale pourrait être renforcée en coordonnant les efforts entre les différentes régions pour garantir une prestation de services de santé équitable et équilibrée à l'échelle nationale. Cette approche contribuerait à réduire les disparités géographiques et à améliorer l'accès aux services, soutenant ainsi la réalisation de la justice sociale dans le domaine de la santé.

En conclusion

Au lieu d'une fusion complète entre la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et la Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS), une approche réformatrice progressive pourrait être adoptée, mettant l'accent sur le traitement des défis administratifs et financiers de chaque caisse de manière indépendante. Cette approche permettrait d'améliorer la coordination et l'intégration entre les deux institutions sans courir le risque d'ajouter de nouveaux défis liés à une fusion totale mal réfléchie. L'objectif est d'assurer une durabilité financière et administrative tout en préservant les acquis sociaux et en améliorant la qualité des services.

La fusion, en elle-même, n'est pas suffisante pour relever les défis liés à l'efficacité administrative et financière. Une mauvaise gestion persistante conduit à un gaspillage des ressources et à une augmentation des dépenses, en particulier celles associées aux maladies chroniques, ce qui accentue la pression sur le système de santé et menace sa viabilité. Pour une réforme efficace, il est impératif de se concentrer sur l'amélioration de la gestion des ressources, le développement des méthodes de gestion financière, et l'investissement dans le renforcement des infrastructures de santé et des services, plutôt que de se contenter de changements superficiels.

Par ailleurs, le système de santé souffre d'un manque de couverture d'assurance maladie, notamment pour les travailleurs du secteur informel, ainsi que de disparités dans la qualité des services entre le secteur public et le secteur privé, sans oublier les difficultés d'accès aux soins dans les zones rurales. Ces défis nécessitent des solutions globales garantissant l'équité dans les soins de santé. Bas du formulaire

Notre réflexion met en lumière des enjeux cruciaux concernant la transition vers un système d'assurance maladie intégré, un défi de taille qui nécessite une approche globale et méthodique pour garantir son succès. La réussite de cette réforme repose avant tout sur une planification stratégique rigoureuse. Il est indispensable d'élaborer une feuille de route claire comprenant des étapes mesurables et réalistes, tout en impliquant les parties prenantes clés, telles que les professionnels de santé, les syndicats et les citoyens, afin d'anticiper les éventuels obstacles et d'assurer une adhésion collective. Un cadre de suivi et d'évaluation doit également être mis en place pour surveiller les progrès, identifier les lacunes et ajuster les mesures en conséquence.

Le renforcement des infrastructures constitue un autre pilier fondamental pour garantir l'efficacité et l'équité du système. La modernisation des hôpitaux et des centres de santé est essentielle pour accueillir une population élargie d'assurés et offrir des

soins de qualité. Par ailleurs, le développement d'outils numériques performants peut faciliter substantiellement la gestion administrative des dossiers, réduisant ainsi les délais de traitement et améliorant l'expérience des bénéficiaires. Un investissement ciblé dans les zones rurales, où les infrastructures restent souvent insuffisantes, est également primordial pour réduire les disparités régionales et garantir une couverture universelle effective.

La gouvernance représente un autre levier essentiel pour la durabilité de cette réforme. Une gouvernance transparente et efficace implique une clarification des rôles et responsabilités des institutions concernées, notamment la CNSS, la CNOPS et le ministère de la Santé. Parallèlement, des mécanismes de contrôle rigoureux doivent être mis en place pour prévenir la corruption et les abus. Une communication régulière et accessible avec le public est également cruciale pour renforcer la confiance dans le système, tout en garantissant une transparence totale sur les progrès réalisés.

Le développement des compétences humaines est une condition sine qua non pour accompagner cette réforme. Il est impératif d'investir dans une formation continue pour les gestionnaires et les personnels de santé, afin qu'ils puissent s'adapter aux nouvelles exigences du système intégré. L'augmentation des effectifs est également essentielle pour répondre aux besoins croissants, notamment dans les régions éloignées où les ressources humaines sont souvent insuffisantes. Des incitations attractives doivent être mises en place pour attirer et retenir les talents dans le secteur public, garantissant ainsi une main-d'œuvre qualifiée et motivée.

La nomination hâtive d'un responsable de la CNSS soulève en elle-même plus d'interrogations qu'elle n'apporte de réponses. Une réforme de cette envergure ne peut être réduite à des solutions simplistes ou superficielles, comme la personnalisation des problèmes ou des annonces symboliques déconnectées des réalités structurelles. Ce n'est pas la personne du directeur, mais bien la structure et la vision globale du système qui détermineront la réussite ou l'échec de la transition.

Enfin, les réformes doivent être alignées sur les orientations Royales, notamment le programme ambitieux de généralisation de la protection sociale. Cette transition représente une opportunité unique pour réduire les inégalités et intégrer les populations les plus vulnérables dans un système équitable. Pour ce faire, il est essentiel de proposer des solutions concrètes et réalisables, telles que la création d'un comité indépendant chargé de superviser la transition, l'allocation de fonds dédiés à la formation et aux infrastructures, ainsi que la mise en place d'une plateforme numérique unique pour centraliser la gestion de l'assurance maladie.

Adopter une vision globale et intégrée permettra de dépasser les débats centrés sur des individus pour se concentrer sur les transformations structurelles nécessaires. Ce n'est qu'en adoptant une telle approche que l'on pourra construire un système durable, efficace et véritablement équitable, répondant aux aspirations des citoyens et aux exigences d'un développement harmonieux.

Par Mohamed Assouali
Membre de la commission nationale d'arbitrage et d'éthique de l'USFP



Sahara marocain

L'AG de l'ONU réaffirme l'exclusivité du processus politique onusien



L'Assemblée générale des Nations unies vient d'adopter une résolution réaffirmant son soutien au processus politique mené sous les auspices exclusifs du Conseil de sécurité de l'ONU pour le règlement du différend régional autour du Sahara marocain.

Ainsi, l'Assemblée générale a confirmé la résolution adoptée par la 4^{ème} commission en octobre dernier.

La résolution adoptée mercredi appelle l'ensemble des parties à coopérer pleinement avec le Secrétaire général de l'ONU pour parvenir à une solution politique à ce différend régional sur la base des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité depuis 2007.

Elle soutient ainsi le processus politique basé

sur les résolutions du Conseil de sécurité adoptées depuis 2007, en vue de parvenir à une solution "politique juste, durable et mutuellement acceptable" à la question du Sahara marocain.

Le document loue les efforts déployés dans ce sens, et invite toutes les parties à coopérer pleinement avec le Secrétaire général, et les unes avec les autres, afin de parvenir à une "solution politique qui soit mutuellement acceptable".

Cette résolution, à l'instar de ses précédentes et de celles adoptées par le Conseil de sécurité depuis deux décennies, ne cite à aucun moment le référendum, mort et enterré aussi bien par le Secrétaire général de l'ONU que par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations unies.

L'Assemblée générale de l'ONU se félicite

également dans cette résolution que les parties se soient engagées à continuer de faire preuve de volonté politique et de travailler dans une atmosphère propice au dialogue, sur la base des efforts consentis et des faits nouveaux survenus depuis 2006, assurant ainsi l'application des résolutions du Conseil de sécurité depuis 2007.

Ainsi, il est à noter que le seul fait nouveau survenu dans le processus politique depuis 2006 est la présentation par le Maroc le 11 avril 2007 de l'initiative d'autonomie.

À cet égard, le texte soutient les résolutions du Conseil de sécurité depuis 2007, qui ont consacré la prééminence de l'initiative d'autonomie présentée par le Maroc, saluée par l'Organe exécutif et l'ensemble de la communauté internationale comme étant une initiative sérieuse et

crédible pour le règlement définitif de ce différend régional dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Royaume.

La résolution soutient également les recommandations des résolutions 2440, 2468, 2494, 2548, 2602, 2654 et 2703, toutes consacrées dans la résolution 2756 adoptée fin octobre 2024, qui déterminent les paramètres de la solution au différend régional sur le Sahara marocain, à savoir une solution politique, réaliste, pragmatique, durable et reposant sur le compromis.

Les résolutions 2440, 2468, 2494, 2548, 2602, 2654, 2703 et 2756 ont consacré, rappelé, le processus de tables rondes et défini, une fois pour toutes, ses quatre participants, à savoir le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le "polisario". En effet, ces résolutions citent l'Algérie, au même titre que le Maroc, à cinq reprises, réaffirmant ainsi le rôle de l'Algérie en tant que partie principale à ce différend régional.

Ces résolutions du Conseil de sécurité saulent, par ailleurs, les mesures et les initiatives prises par le Maroc pour la promotion et la protection des droits de l'Homme dans ses provinces du Sud, et le rôle joué par les commissions du Conseil national des droits de l'Homme à Laâyoune et Dakhla, ainsi que l'interaction du Maroc avec les mécanismes du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies.

Elles réitérent aussi la demande de l'instance exécutive de l'ONU quant à l'enregistrement et le recensement des populations des camps de Tindouf, et exigent le déploiement des efforts nécessaires à cette fin. Cette résolution de l'Assemblée générale ne se réfère nullement à une soi-disant guerre imaginaire que l'Algérie et son pantin le "polisario" prétendent exister au Sahara marocain.

Ainsi, après le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale de l'ONU met à nu, à son tour, les mensonges de l'Algérie et du "polisario" au sujet de la situation au Sahara marocain marquée par la quiétude, la stabilité et le développement tous azimuts.

Le président d'Interpol salue l'élection du Maroc au poste de vice-président pour l'Afrique

Le président de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), le général-major Ahmed Naser Al-Raisi, a salué, mercredi à Tunis, l'élection du Maroc au poste de vice-président d'Interpol pour l'Afrique lors de l'Assemblée générale tenue, dernièrement, à Glasgow.

Intervenant à l'ouverture de la 48^{ème} Conférence des dirigeants arabes de la police et de la sécurité, le général-major Ahmed Naser Al-Raisi, a félicité le préfet de police Mohamed Dkhissi, directeur de la Police judiciaire et chef du Bureau central national d'Interpol-Rabat, pour son élection à ce poste et dont la candidature a été portée par la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN).

Le général-major Ahmed Naser Al-Raisi, a également félicité le lieutenant-colonel Ali Mohammed Al Ali (État du Qatar) pour son

élection représentant de l'Asie, soulignant que l'élection des deux pays arabes à ces postes apporte une valeur ajoutée au renforcement de la coopération internationale dans le cadre de l'action d'Interpol.

M. Dkhissi a représenté la DGSN à la 48^{ème} Conférence des dirigeants arabes de la police et de la sécurité, organisée par le Secrétariat général du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur à son siège dans la capitale tunisienne.

Créée en 1923, Interpol est une organisation internationale de police criminelle, dont l'objectif principal est de soutenir les capacités nationales et l'échange d'informations et d'expertises entre les services sécuritaires des 196 pays membres pour mieux prévenir et lutter contre les ramifications transnationales des différentes formes de crimes et de menaces sécuritaires.

Gestion des flux migratoires

L'Espagne salue "la coopération étroite" avec le Maroc

La secrétaire d'Etat espagnole chargée des Migrations, Pilar Cancela Rodriguez, a salué, mercredi, "la coopération étroite" avec le Maroc en matière de gestion des flux migratoires. S'exprimant lors d'une rencontre avec la presse pour présenter les grandes lignes de la nouvelle réforme de la loi espagnole sur l'immigration récemment approuvée, Mme Rodriguez a mis en avant les relations solides existant entre les deux pays, fondées sur des liens historiques, culturels et de bon voisinage, et leur coopération "exemplaire" en matière de gestion de la mobilité humaine.

La responsable espagnole a fait observer que le Maroc et l'Espagne collaborent étroitement sur des projets de migration circulaire et ordonnée, ajoutant que les deux parties demeurent déterminées à poursuivre leurs efforts sur cette voie. "Les efforts conjoints des deux pays s'inscrivent dans cette dynamique", a-t-elle dit. Elle a, en outre, observé que ce modèle de coopération est avantageux pour les deux, insistant sur la nécessité de poursuivre cette coopération dans l'avenir pour gérer de manière plus efficace les flux migratoires.

La responsable espagnole a rappelé, dans ce cadre, l'importance des réunions régulières du Groupe migratoire mixte permanent maroco-espagnol, qui permettent d'évaluer les avancées réalisées en matière de gestion des flux migratoires, un domaine où le Maroc joue, selon elle, "un rôle clé".

23^{ème} Congrès de la SOMAREF

La MPR marocaine face au défi du rachis dégénératif

Société

La Société marocaine de médecine physique et de réadaptation (SOMAREF) organise, en cette fin de semaine à Casablanca, son 23^{ème} Congrès national, avec comme thème principal: Rachis dégénératif : actualités en MPR.

Pour le Pr A. El Fatimi, président de la SOMAREF, cette édition, à l'instar des années précédentes, sera marquée par des échanges d'expériences entre les médecins nationaux spécialistes en médecine physique et de réadaptation (MPR) des secteurs universitaire, public et libéral et les collègues nationaux et étrangers des autres spécialités. Ces réunions porteront sur l'actualité dans l'évaluation et le traitement des différents aspects du rachis dégénératif.

«Ces échanges scientifiques seront renforcés par des ateliers pratiques autour du rachis tels que l'exploration électroneuromyographique, l'échographie interventionnelle du rachis, et bien d'autres ateliers pratiques et intéressants. Une attention particulière sera donnée à nos jeunes résidents afin d'exprimer, par leurs travaux scientifiques, leurs visions sur la pratique de la MPR au Maroc. Pour les encourager, des prix de meilleurs travaux scientifiques seront octroyés », a-t-il indiqué. Et de poursuivre: « Nous tenons à remercier nos collègues en MPR nationaux ainsi que nos invités les professeurs Touil, Lakhdar et notre hôte le professeur F.Rannou, président de la Société française de médecine physique et de réadaptation (SOF-MER), qui participe activement au développement de la MPR marocaine ».

De son côté, le Pr F. Lmidmani, président du congrès, a affirmé que cet événement s'est transformé en rendez-vous incontournable qui rassemble chaque année des experts et praticiens nationaux et internationaux spécialisés en MPR ainsi que des col-

lègues d'autres spécialités intéressés par le thème du congrès.

« Les conférences, les discussions, les ateliers pratiques, les présentations orales de nos membres juniors ainsi que les symposiums permettront à chacun de repartir avec des idées nouvelles et des techniques actualisées à intégrer dans la pratique quotidienne afin d'améliorer la prise en charge de nos patients », a-t-elle noté. Et de conclure: « Face à l'évolution rapide des connaissances et des technologies dans notre domaine, cette rencontre nationale est plus que jamais nécessaire pour renforcer les liens au sein de notre communauté ».

A souligner que la médecine physique et de réadaptation est une spécialité médicale cruciale qui mobilise une panoplie de professionnels pour assurer une prise en charge globale et multidisciplinaire des patients en situation de handicap. Le médecin en MPR joue un rôle central, agissant comme un véritable chef d'orchestre dans la gestion du parcours de réadaptation du patient.

Il établit un diagnostic précis, élabore des programmes personnalisés de rééducation et de réadaptation, et supervise leur mise en œuvre. Il coordonne également l'intervention de divers spécialistes selon les besoins spécifiques du patient : kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens, orthoprothésistes, domoticiens ou encore moniteurs de sport.

Malgré sa faible notoriété, la MPR joue un rôle déterminant dans la prise en charge des troubles affectant la mobilité. Elle traite un large éventail de pathologies : hernie discale, lombalgies, canal lombaire étroit, scoliose, polyarthrite rhumatoïde, lupus, ou encore les déficiences fonctionnelles résultant d'accidents ou d'interventions chirurgicales.



La MPR est essentielle pour améliorer la qualité de vie des patients souffrant de séquelles physiques après un accident ou une maladie. Elle vise à réduire les impacts physiques, psychologiques, sociaux et économiques des déficiences et incapacités, en favorisant l'autonomie et la réinsertion sociale.

Au Maroc, la MPR a été officiellement reconnue en 1994, deux ans après la création de la Société marocaine de Rééducation fonctionnelle. Cependant, le nombre de spécialistes demeure insuffisant : environ 100 professionnels exercent aujourd'hui sur le territoire, contre 500 en Algérie et

3.000 en France. Cette pénurie laisse un fossé important à combler pour répondre aux besoins croissants de la population marocaine.

Le manque de centres spécialisés en MPR est un défi majeur au Maroc. La discipline souffre encore d'une reconnaissance limitée et est souvent confondue avec la kinésithérapie, malgré ses objectifs beaucoup plus larges et complexes. Développer cette spécialité est donc crucial pour assurer une prise en charge optimale des patients et renforcer le système de santé marocain face aux défis du handicap.

H.T

“Sultana Rim”, une coopérative de couture redonne aux femmes rurales les clés de leur avenir

Au douar Lagar, dans la commune rurale Oued Jdida, près de Meknès, les rêves des femmes rurales d'un avenir meilleur prennent forme à travers des fils et des aiguilles. Grâce à "Sultana Rim", une coopérative de couture et de broderie créée en 2019 avec l'appui de l'Initiative nationale pour le Développement humain (INDH), ces femmes possèdent désormais les clés de leur propre destin.

"La création de la coopérative en 2019 a été rendue possible grâce au soutien essentiel de l'INDH. Cet appui a permis de démarrer les activités et de s'inscrire dans une dynamique de développement durable", a indiqué, à la MAP, la présidente de la coopérative Sultana Rim, Majdouline Cherkaoui.

Assemblée

La Société marocaine du glaucome annonce la tenue de son assemblée générale extraordinaire électorale le 21 décembre courant à partir de 15h à Salé.

Cet avis tient lieu de convocation pour les membres de la Société marocaine du glaucome à jour de leur cotisation.

Mme Cherkaoui a expliqué que dès le départ, la coopérative a connu un fort engouement de la part des jeunes filles de la région, notamment celles ayant quitté l'école à un âge précoce. Devant cet engouement, la décision a été prise de s'organiser dans le cadre d'une association pour accéder aux programmes de formation professionnelle.

"La restructuration nous a permis la signature d'une convention de partenariat avec la délégation du ministère de la Formation professionnelle qui a ensuite permis d'accueillir et de former près de 60 jeunes filles par an", a fait savoir la présidente de l'association, soulignant que grâce à cette formation, elles ont pu développer leurs compétences en couture et broderie, intégrer le monde du travail et gagner en autonomie financière.

"Aujourd'hui, environ 90% des bénéficiaires trouvent un emploi après la formation", s'est-elle félicitée. Certaines choisissent d'intégrer des entreprises pour développer leurs compétences et évoluer professionnellement, alors que d'autres, plus entrepreneuses, créent leurs propres coopératives et Sultana Rim les accompagne dans leurs démarches, notamment pour qu'elles

puissent, à leur tour, bénéficier des programmes de l'INDH, a-t-il précisé.

Attirée par le succès d'autres jeunes femmes qui, grâce à la coopérative, ont trouvé un emploi dans des entreprises ou créé leurs propres projets, Ikrame, bénéficiaire de Sultana Rim, souligne l'impact positif de cette initiative sur sa vie et celle des femmes rurales.

"La coopérative nous a beaucoup aidées à développer de nouvelles compétences liées aux métiers de la confection traditionnelle, en nous apprenant les bases de la couture de A à Z", a-t-elle confié.

Cette formation a été une véritable bouffée d'oxygène pour les femmes du milieu rural qui, auparavant, se retrouvaient sans source de revenus ou d'activité économique.

"Ce genre d'initiative nous permet d'acquiescer un métier qui nous sera utile à l'avenir et d'obtenir un diplôme pour gagner en autonomie et devenir des actrices à part entière de la société. Et qui sait, peut-être pourrions-nous même lancer nos propres projets", a ajouté Ikrame.

Abdelkabar El Ghalibi, chef de service programme 1 et 2 de l'INDH à Meknès, a mis en avant le rôle de l'Initiative dans le

soutien aux coopératives féminines.

"Dans le cadre du programme d'amélioration des revenus et d'intégration économique des jeunes, et plus particulièrement en ce qui concerne l'axe de l'économie sociale et solidaire, l'INDH a contribué au soutien et au financement de nombreuses coopératives féminines, notamment celles actives dans les secteurs de l'artisanat et des produits du terroir", a-t-il expliqué.

L'INDH est résolument engagée à accompagner la création de coopératives et à favoriser l'intégration économique des femmes rurales, afin d'améliorer leur situation économique et sociale.

"Ce soutien vise à favoriser le développement économique local et à promouvoir l'autonomie des femmes dans des domaines comme l'artisanat et la production de produits locaux", a relevé M. El Ghalibi.

Sultana Rim est un exemple concret de l'impact positif de l'économie sociale et solidaire sur le développement local. En favorisant l'autonomisation économique des femmes, en leur offrant des opportunités de formation et d'emploi, la coopérative contribue à l'épanouissement individuel et au développement de la région.

Jeux & Loisirs

Par Abou Salma

aboussalma10@gmail.com

Mots flechés

FAIRE LE GRAND VOYAGE	LETTRES DE RABAT	SYMBOLE DU NICKEL	PARÉIL	QUI MÈNE UNE VIE AUSTÈRE	REPRISE JUSTIFIÉE	PETIT CUBE	POSSÉSSIF	ÉLÉMENT DE BONNE CONDUITE
MET EN VALEUR			PÈZE	FIN DE PARTIE				
MANIE MÉTAL						DÉPENDANT	DONNE LE CHOIX SYMBOLE DE L'OR	
	CARDINAUX	BOUE	STUPÉFIANT					
À L'ENVERS: RÉGLE			DE BAS EN HAUT: GRECQUE	BRUT				DÉCONTENANCÉE
				PRONOM LUTTE SANS VIOLENCE			ARRIÈRE ROMAINS	
COUR INTÉRIEURE	COMÉDIEN	BIEN STABLE						VAINC
			ANCIEN		ÉPULCORE			
ESPACE DE TEMPS	CONSERVATEUR				LETTRES DE SETTAT CAUTION		DÉBUT D'OCTOBRE	
	DIAMAND IMPÉRIATIVEMENT						LA FIN DU JOUR ENTEND	
LIE	POSSÉSSIF	CRACK	POSSÉSSIF			GRECQUE ANNONCE UNE SUITE		
ÉLIMA			MUSES					
DÉMOLI				ÉCIMÉE				

Solution mots flechés d'hier

TABAC	ALBUM EN	CORRÉ	D' PLACE PARALLÈLE DE	S' PARRICIDE	R' PÉLAGOS	MUSAR	M' M	AD-POUR
TR	IO	MP	HE	BUP				
PRÉ-POSITION	EN	EO	MO	ISI				
ANALOGUE	MC	RR	B	ER				
POUR	E	L	E	C	T	R	O	Û
ÉT	U	V	E	M	U	R	E	T
PROVINCIALE	T	S	A	R	R	U	E	Ç
PROFONDÉ	R	S	I	S	E	S	P	O
D	E	V	I	E	E	E	X	I
GÉNÉRAL	I	F	R	M	I	U	V	
SEIN DE	B	I	S	T	I	R	E	N
SEIN DE	T	E	T	O	N	N	A	P
FIN DE	E	R	T	A	N	T	I	N

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouazab

Rédaction
Hassan Bentaké
Alain Bouafiy
Mourad Tabet
Wafaa Mejjaoui
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafer

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Rebane
Khadija Halati
Mariama Farki
Elkandoussi Elmaridi

Révision
Abdelouassim Warach

Secrétaire
Aasma Tabaa

Photographe
Ahmed Lazaki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Ladysoune)
Abdelkhalil (Essouaira)

Collaborateurs
Chouaib Sabouan
Khalil Benecouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca, Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma
Youssef El Gabs

Mouna El Yousseoufi
Loubra Baghdadli
Latifa Mouzab
Rkia Ait Dahman
Sihem Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghébines

Distribution
SAPRIS
Dossier de presse
130/64

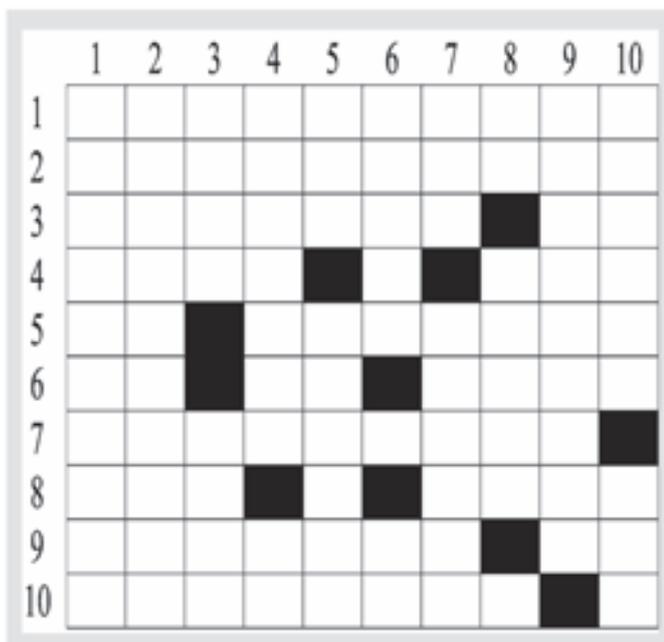
Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Sphérique
- 2- Puritains
- 3- Ivresse - Font la sape
- 4- Bien venues - En caserne
- 5- Métal - Bateau à vapeur
- 6- Voyelles - En toile - Tient le mors
- 7- Ambulant
- 8- Premier mot du Coran - Flanc
- 9- Rhombe - Ruisseau
- 10- Cités

VERTICALEMENT

- 1- Donneuse de cuisses
- 2- Juste devant vous !
- 3- Mangeur de conte - Né
- 4- Aliment liquide - Matin
- 5- Aurochs - Possessif
- 6- Capacité - Grade
- 7- Enzyme - Nivelée
- 8- Fin de forme - Conduit
- 9- Éprouver
- 10- Attend - Causé du tort

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

	5		4			1		
	2					7		8 6
3	7		8 2 1			4		
			3 6			4 9		
	3						1	
	9 2		7 4					
	6		2 9 5			7 4		
7	8		6				5	
		5			8		3	

Moyen

	8			5		4		
				8 6 1				
2			7 3				8	
	8					4		
6	2					5	9	
		4				7		
	4			1 9				7
		5 3 4						
	7	6					1	

Difficile

2	6		9			1		
3			2					
			5 4		6			
			1				9	
	1 8		3		5 4			
7				5				
		6	7 1					
				9			8	
	9		5			3 4		

Expert

1	9					8		
8				6 3				
		3		4			9	
					2		7	
7	9					4	3	
	3		4					
	7			2		1		
				7 1				6
		8					5 2	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case,
la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	1	3	7	4	2	9	6	8
2	6	4	5	8	9	3	1	7
7	8	9	6	1	3	4	2	5
1	9	2	8	5	7	6	4	3
6	7	8	3	2	4	5	9	1
4	3	5	9	6	1	8	7	2
8	4	1	2	9	5	7	3	6
3	2	6	4	7	8	1	5	9
9	5	7	1	3	6	2	8	4

Moyen

9	4	5	2	7	8	1	3	6
7	6	3	4	1	5	8	9	2
8	1	2	3	6	9	4	7	5
4	3	1	5	8	2	7	6	9
5	8	6	9	4	7	3	2	1
2	7	9	1	3	6	5	8	4
6	2	4	7	5	3	9	1	8
1	9	7	8	2	4	6	5	3
3	5	8	6	9	1	2	4	7

Difficile

3	8	2	7	6	5	9	4	1
1	5	4	2	3	9	8	7	6
6	7	9	4	1	8	5	2	3
9	2	6	8	4	1	7	3	5
5	4	3	9	7	6	1	8	2
8	1	7	5	2	3	6	9	4
2	3	1	6	8	7	4	5	9
7	6	5	3	9	4	2	1	8
4	9	8	1	5	2	3	6	7

Expert

7	4	9	6	8	3	2	1	5
2	6	5	4	7	1	9	8	3
8	3	1	9	2	5	7	6	4
9	2	3	8	5	6	4	7	1
5	1	4	3	9	7	8	2	6
6	7	8	2	1	4	3	5	9
4	8	2	5	6	9	1	3	7
1	9	6	7	3	2	5	4	8
3	5	7	1	4	8	6	9	2



Youssef Ahouzi : Les corridors intelligents, un levier essentiel pour connecter l'Afrique et dynamiser son commerce intra-continental

Les corridors intelligents jouent un rôle clé dans la favorisation de la connectivité et la dynamisation du commerce intra-continental en Afrique, a souligné, mardi à Casablanca, Youssef Ahouzi, directeur général de PORT-NET S.A. (Guichet unique national des procédures du commerce extérieur).

Ces infrastructures stratégiques, soutenues par des initiatives comme la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), contribuent à renforcer les échanges économiques à l'échelle du continent africain, a relevé M. Ahouzi à l'ouverture des "Rencontres Digitales by PortNet" qui sont placées sous le thème "Guichet unique accélérateur du commerce en Afrique". "Avec un marché potentiel de plus de 1,3 milliard de consommateurs, l'Afrique se trouve à un tournant décisif pour consolider son intégration économique et relever les défis liés aux mutations économiques globales", a-t-il noté.

Dans ce contexte, les guichets uniques, qui se positionnent comme des outils essentiels de simplification et d'optimisation des processus douaniers et logistiques, agissent comme des catalyseurs pour transformer les échanges commerciaux en permettant une gestion plus efficace, transparente et rapide des formalités administratives, a fait remarquer M. Ahouzi.

Et de poursuivre que ces efforts s'inscrivent dans le cadre des Hautes Orientations Royales visant à accélérer la transformation numérique et à renforcer la compétitivité des acteurs économiques marocains et africains, rapporte la MAP.

Pour sa part, le commissaire chargé du marché régional et de la coopération à la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Filiga Michel Sawadogo, a mis en

avant les réalisations et les ambitions de cette organisation sous-régionale, marquant trois décennies d'efforts en faveur de l'intégration économique en Afrique de l'Ouest.

Il a insisté sur l'importance de renforcer le marché commun de l'UEMOA qui repose sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, tout en notant les progrès économiques notables de ses huit Etats membres.

"Avec une population de 142 millions d'habitants et une croissance économique supérieure à la moyenne africaine, l'UEMOA prévoit un avenir prometteur, soutenu par de nouvelles opportunités dans les secteurs pétrolier et gazier, notamment au Sénégal et au Niger", a-t-il fait valoir.

M. Sawadogo a aussi rappelé la nécessité de la collaboration entre l'UEMOA et l'Alliance africaine pour le commerce électronique (AACE), amorcée en 2013 pour développer des solutions innovantes afin de surmonter les barrières non tarifaires et d'améliorer les échanges intra-africains.

Selon lui, l'interconnexion des guichets uniques nationaux et régionaux, conformément aux recommandations des institutions internationales comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), se présente comme un outil essentiel pour garantir une meilleure transparence et efficacité des flux commerciaux. Ces efforts s'inscrivent dans une dynamique continentale, en résonance avec les aspirations de la ZLECAF, pour transformer les échanges en Afrique et promouvoir la compétitivité des entreprises africaines.

Par ailleurs, M. Sawadogo a réitéré l'engagement de l'UEMOA à poursuivre ses efforts pour répondre aux besoins des populations et des entreprises des Etats membres. Ces actions, axées sur

l'intégration régionale et l'amélioration du climat des affaires, s'inscrivent dans une vision de développement durable et de prospérité partagée pour l'Afrique de l'Ouest et au-delà.

Ces "Rencontres Digitales

by PortNet", qui se veulent une plateforme de choix pour l'échange et la collaboration entre les acteurs majeurs du commerce, de la logistique et du transport en Afrique, se sont articulées autour de deux sessions abordant le rôle des

guichets uniques et de la digitalisation dans le renforcement des échanges commerciaux africains, ainsi que le partage d'expériences d'experts et de représentants des guichets uniques membres de l'AACE.



AVIS DE VENTE A GUICHET OUVERT

LOTS DE TERRAIN EN R+2 A RDC HABITAT A Tamansourt

AL OMRANE Marrakech-Safi met en vente à guichet ouvert, à partir du 09 Décembre 2024, des LOTS DE TERRAIN EN R+2 A RDC HABITAT à TAMANSOURT, suivant le tableau ci-après :



LOCALITE	LOTISSEMENT	TYPE DE LOTS	NBR DE PRODUITS	SUP EN M ²	MISE A PRIX EN DHS
TAMANSOURT	TAMANSOURT TR1	LOTS EN R+2 A RDC HABITAT	31	De 63 à 81	De 172 800 à 259 200
	TAMANSOURT TR5		84	De 64 à 93	De 155 520 à 283 650

Les personnes intéressées sont invitées à contacter les agences commerciales citées ci-dessous :

*Agence commerciale TAMANSOURT
Ville nouvelle de Tamansourt -
Route de Safi
Tél : 05 24 31 66 65

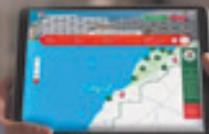
*Direction Commerciale d'AL OMRANE
MARRAKECH-SAFI
Place du 16 Novembre -
Av. Mohamed V - Guélliz - Marrakech
Tél : 05 24 33 97 20

Nos agences commerciales sont ouvertes du lundi au samedi

080 100 15 16
PREMIERE COMMUNICATION LOCALE

Al Omrane Marrakech Safi Rd Med 9, place du 16 novembre Guélliz Marrakech Tel: 05 24 33 97 20 / Fax: 05 24 34 62 58
Al Omrane Marrakech est une filiale du Groupe Al Omrane.

اكتشفوا مشاريعنا في جميع جهات المملكة عبر المنصة الإلكترونية
www.alomrane.gov.ma



Al Omrane améliore son chiffre d'affaires de 47% à fin septembre

Le chiffre d'affaires (CA) de Holding Al Omrane (HAO) s'est élevé à plus de 3,55 milliards de dirhams (MMDH) au titre des neuf premiers mois de 2024, en hausse de 47% par rapport à la même période un an auparavant. Au seul troisième trimestre 2024, le CA s'est établi à 1,27 MMDH, en amélioration de 44% comparativement au T3-2023, indique le

groupe dans un communiqué.

Durant les neuf premiers mois de 2024, Al Omrane a réalisé des investissements de près de 3,56 MMDH, en augmentation de 14% par rapport à la même période de l'année écoulée.

S'agissant de l'endettement, il s'est situé à 5,26 MMDH à fin septembre dernier, en repli de 5% en glissement annuel.



Le port de Tanger-ville remporte le Prix AIVP Antoine Rufenacht

Le Port de Tanger-Ville a remporté, récemment, le Prix AIVP Antoine Rufenacht, qui récompense le meilleur projet d'aménagement d'interface ville-port, alliant innovation, durabilité et intégration.

Décerné pour la première fois lors de la Conférence mondiale de l'Association internationale villes et ports (AIVP), tenue du 27 au 29 novembre à Lis-

bonne, le Prix AIVP Antoine Rufenacht est la seule récompense internationale dédiée aux villes portuaires maritimes et fluviales ayant réalisé un projet d'aménagement remarquable aligné avec les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'AIVP, qui contribue à l'amélioration de la relation ville-port, indique un communiqué de la Société d'aménagement pour la reconversion de la Zone portuaire de Tanger (SAPT).

Cette première édition a connu la participation de 23 projets internationaux provenant de divers ports de renom. Après une première phase d'évaluation menée par un jury d'experts internationaux pluridisciplinaires, six finalistes ont été retenus, notamment le port de Los Angeles (États-Unis), le port de Seattle (États-Unis), HAROPA Port Paris (France), le port d'Oslo (Norvège), la Corporación Antigu Puerto Madero (Argentine) et le port de Tanger-Ville rap-

porte la MAP.

À l'issue des délibérations finales, et suite aux différentes présentations données par les six finalistes devant le jury composé de représentants de cinq continents, le projet de reconversion du Port de Tanger-ville s'est distingué et a été désigné lauréat du Prix AIVP Antoine Rufenacht, récompensant ainsi une vision, un parcours et un modèle exemplaire en matière de transformation durable et intégrée des interfaces Ville-Port, précise la même source. "Recevoir le Prix AIVP Antoine Rufenacht est une immense fierté pour le Port de Tanger-Ville, pour la ville de Tanger, et pour tout le Maroc", a souligné le Président de la SAPT, Mohamed Ouanaya, cité dans le communiqué, relevant que ce prix ne récompense pas seulement un projet, mais également une vision portée par SM le Roi Mohammed VI, visant à positionner Tanger comme un carrefour stratégique entre l'Afrique

et l'Europe et une destination phare du tourisme de croisière et de plaisance en Méditerranée.

Le Prix AIVP Antoine Rufenacht couronne plus d'une décennie de travail continu, d'innovation et de collaboration, grâce à la contribution de l'ensemble des acteurs et des parties prenantes de la ville de Tanger, a noté M. Ouanaya, ajoutant: "À travers ce projet, nous avons voulu redonner vie à un espace portuaire chargé d'histoire, en le transformant en un modèle de développement durable et inclusif".

"Ainsi, Tanger a su se réinventer tout en restant fidèle à son identité", a-t-il enchaîné, notant que le port de Tanger-ville est devenu, aujourd'hui, un vecteur d'animation et de rayonnement de la ville et constitue une référence d'aménagement d'interface Ville-Port.

Il a fait savoir que la reconversion du port de Tanger symbolise une renaissance urbaine et

économique, où l'histoire rencontre la modernité pour créer un espace dynamique et durable, redéfinissant la relation entre la ville et le port.

Initié par SM le Roi Mohammed VI en 2010, le projet de reconversion du port de Tanger-Ville a permis de transformer une zone portuaire historique en un centre urbain multifonctionnel, moderne et durable.

Ce projet emblématique, porté par la SAPT, repose sur trois piliers majeurs, à savoir la durabilité environnementale, à travers l'intégration des énergies renouvelables, la réhabilitation des espaces verts et la gestion efficace des déchets, la préservation du patrimoine culturel, et l'inclusion sociale et économique, via notamment le développement de zones d'animation et d'espaces de vie, ainsi que d'activités de croisière et de plaisance.

Participation de 23 projets internationaux provenant de divers ports de renom

AIF : Appel à renforcer la collaboration avec le secteur privé pour des "partenariats innovants"

Les partenaires fondateurs de l'Africa Investment Forum (AIF) ont appelé, mercredi à Rabat, à renforcer la participation du secteur privé pour développer des partenariats innovants et impulser une croissance durable en Afrique.

Intervenant lors d'un panel intitulé "Tirer parti de partenariats innovants pour passer à l'échelle supérieure", les experts ont souligné l'importance de renforcer la confiance du secteur privé dans les programmes de développement de l'Afrique afin de créer un paysage d'investissement "plus intégré et efficace".

Selon eux, la collaboration entre les secteurs public et privé permet de partager des ressources et de l'expertise, générant ainsi de puissantes synergies et ouvrant la voie à une croissance transformationnelle pour le continent.

Les panélistes ont, à cet égard, appelé à la multiplication des efforts pour attirer les

investissements privés et développer des projets ayant un impact positif à l'échelle continentale, rapporte la MAP.

Ils ont ainsi proposé plusieurs stratégies pour maintenir et accélérer la participation du secteur privé, telles que l'introduction d'instruments financiers innovants pour le refinancement, ainsi que le renforcement des collaborations avec des organisations mondiales, susceptibles de fournir inspiration et soutien financier.

La mise en place d'initiatives de réduction des risques pour attirer un réseau plus large d'investisseurs privés et l'octroi de garanties financières, notamment par la création de fonds spécifiques, ont été également mis en avant.

"Ces démarches contribueraient à instaurer une culture de confiance, élément clé pour dynamiser les investissements sur le continent", ont-ils ajouté.

Par ailleurs, les discussions ont porté

sur l'importance de développer les investissements verts, d'exploiter le potentiel africain et de déployer les capitaux de manière plus efficace.

Les panélistes ont, dans ce sens, insisté sur la nécessité de présenter des projets bancables et de promouvoir des investissements à risque pour stimuler la croissance économique en Afrique.

L'Africa Investment Forum est une initiative de la Banque africaine de développement (BAD) et huit autres partenaires fondateurs, à savoir Afreximbank, Africa Finance Corporation, Africa50, la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA), la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque islamique de développement (BID), la Banque de commerce et de développement, et la Banque arabe de développement économique en Afrique (BADEA).

Placée sous le Haut Patronage de Sa

Majesté le Roi Mohammed VI, cette édition a été marquée par la présence du Conseiller de Sa Majesté et Président honoraire de la BAD, Omar Kabbaj, et de la ministre de l'Économie et des Finances, Nadia Fettah, lors de la séance d'ouverture.

L'AIF 2024 se positionne comme plateforme incontournable en ouvrant la voie à des investissements stratégiques soutenant la transformation économique de l'Afrique et en fournissant un accès direct à des opportunités de transactions à travers le continent.

Depuis son lancement en 2018, l'AIF a suscité près de 180 milliards de dollars d'intérêts d'investissement pour des projets d'envergure dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures, de la santé et de l'agriculture, renforçant ainsi son statut de principale plateforme d'investissement en Afrique pour les investisseurs mondiaux.



Sean Penn dévoile les coulisses de son parcours et sa vision artistique

Art & culture

Invité du programme "Conversations" du 21e Festival international du film de Marrakech, l'acteur et réalisateur américain Sean Penn a dévoilé, mercredi, les coulisses de son parcours, ses influences et sa vision artistique.

Cette figure emblématique du cinéma mondial s'est livrée en toute franchise, devant un public captivé, sur ses débuts dans le milieu du septième art, ainsi que sur ses inspirations et les défis inhérents à son métier dans cette industrie.

Sagissant de l'hommage qui lui a été rendu au Festival, Sean Penn a souligné avec admiration la distinction avec laquelle cet événement de grande envergure célèbre les carrières cinématographiques.

Issu d'une famille d'artistes, cet acteur oscarisé a grandi au milieu des plateaux de tournage. Pourtant, loin de l'évidence d'une vocation artistique, Sean Penn nourrissait d'abord une passion pour le droit pénal, rêvant d'arpenter les couloirs des tribunaux plutôt que les scènes ou les plateaux.

"Je lisais des ouvrages de célèbres avocats, mais j'avais négligé près de six matières essentielles pour valider mon diplôme de lycée", a-t-il confié avec une pointe d'autodérision.

Loin d'imaginer un futur devant ou derrière la caméra, Sean Penn commence à jouer, à diriger et surtout à explorer. Ce sont ces premières expériences qui le mèneront à New York, puis à Broadway, où son premier rôle lui ouvrira les portes du cinéma, a-t-il déclaré.



Interrogé sur sa technique de préparation pour les rôles ou comme certains la surnomment la "méthode Sean Penn", il a évoqué son apprentissage rigoureux au sein d'une troupe de théâtre à Los Angeles, où il jonglait entre répétitions, cours intensifs et travail en coulisses.

"J'ai dû apprendre à construire un personnage, à analyser un scénario. Cela m'a pris du temps, car je n'avais pas ce talent naturel", a-t-il révélé, ajoutant qu'il a beaucoup été influencé par l'école Strasberg et l'approche de Stanislavski.

Sean Penn a également partagé un aspect méconnu de son métier, à savoir la relation entre la créativité et les exigences personnelles. "Parfois, vous recevez un scénario brillant, mais les questions soulevées ne résonnent plus avec ce que vous vivez", a-t-il expliqué.

Il a, dans ce sens, fait référence à son rôle d'un père dévasté par le meur-

tre de sa fille, décidé à se venger lui-même du présumé coupable, dans "Mystic River" (2003), réalisé par l'acteur et cinéaste Clint Eastwood, qui lui a valu son premier Oscar du meilleur acteur, soulignant l'impact des personnages sur l'expérience de l'acteur.

Pour Sean Penn, le travail d'acteur, bien qu'exigeant, reste un vecteur d'exploration humaine et artistique. "En tant qu'acteur et réalisateur, je recherche des projets qui posent des questions auxquelles je n'ai pas encore répondu", a-t-il indiqué.

Acteur, cinéaste et auteur récompensé par deux Oscars, Sean Penn est devenu une icône américaine à travers une carrière de plus de quarante ans. Il a été nommé cinq fois pour l'Oscar du meilleur acteur, pour "La Dernière Marche" (Tim Robbins, 1995), "Accords et désaccords" (Woody Allen, 2000), "Sam je suis Sam" (Jessie Nelson, 2002), avant que sa performance saisissante dans Mystic River de Clint Eastwood lui vaille son premier Oscar du meilleur acteur en 2003, suivi de celui reçu pour "Harvey Milk" de Gus Van Sant en 2009.

Il a également gagné le Prix du meilleur acteur au Festival de Cannes en 1997 pour son interprétation dans "She's So Lovely" de Nick Cassavetes.

Parallèlement à sa carrière d'acteur, Sean Penn est également un réalisateur reconnu dont la filmographie compte des titres tels que le nommé aux Oscars "Into the Wild", "Flag Day", "The Pledge", "Crossing Guard" et son premier film, "The Indian Runner".

"Ma - Cry of Silence", un appel à la lutte silencieuse contre l'injustice

"Ma - Cry of Silence" de The Maw Naing, projeté mercredi à Marrakech, dans le cadre de la "compétition officielle" du 21ème Festival international du film de Marrakech, invite à une réflexion profonde sur la résilience et la lutte silencieuse contre les injustices du quotidien.

Dans son deuxième long métrage, le réalisateur dresse le portrait de Mi-Thet, une jeune ouvrière birmane. A travers son parcours, le réalisateur explore le combat de ceux qui, au quotidien, résistent à l'oppression et à l'injustice. La grève des ouvriers qui vise à réclamer des droits fondamentaux, toucher leurs salaires notamment, révèle non seulement une solidarité entre les travailleurs, mais aussi une quête collective de dignité.

Cette œuvre met aussi en lumière la transformation inté-

rieure de son héroïne, Mi-Thet devient une figure de résilience, affrontant non seulement les injustices présentes, mais aussi les blessures d'un passé traumatique.

En 2022, Rangoun est en pleine tourmente. Mi-Thet, une jeune Birmane, travaille dans une usine textile en ville, loin de son village natal. Les salaires n'ayant pas été payés depuis deux mois, un groupe d'ouvriers organise une grève. Mais très vite, les grévistes se font attaquer par un groupe violent, qui réveille en Mi-Thet la terreur d'un traumatisme passé.

The Maw Naing invite ainsi à une réflexion sur l'espoir et la lutte pour un avenir meilleur, dans un récit où chaque silence porte une charge émotionnelle puissante. "Ma - Cry of Silence" résonne comme un appel intemporel à ne jamais céder face à l'injustice.

Né en 1971 au Myanmar, où



il vit et travaille, The Maw Naing a étudié la réalisation à la Yangon Film School et à la FAMU de Prague. Il est le premier cinéaste du Myanmar en

45 ans à présenter un long métrage dans un festival international. Il est également poète et artiste. The Monk (2014), son premier long métrage, présenté

au Festival international du film de Karlovy Vary et dans plus de 45 festivals internationaux, a remporté trois prix, dont un NETPAC Award.

Patricia Arquette : Les films ont la capacité d'éveiller les consciences, de remettre en question les normes sociales et d'inspirer des changements positifs

Dans une interview accordée à la MAP, l'actrice et réalisatrice américaine Patricia Arquette, membre du jury de la 21^{ème} édition du Festival international du film de Marrakech (29 novembre-7 décembre), souligne l'importance de ce rendez-vous cinématographique qui réunit des talents de divers horizons.

L'actrice américaine s'est dite aussi ravie de faire partie du jury de cette manifestation de haute facture qui met en lumière des films des quatre coins du monde, en particulier ceux des cinéastes émergents.

Actrice de renom et féroce défenseuse des droits des femmes, Mme Arquette a joué dans des films hautement salués par la critique tels que "The Indian Runner" (1991) de Sean Penn, "True Romance" (1993) de Tony Scott, "Ed Wood" (1994) de Tim Burton, "Lost Highway" (1997) de David Lynch et "A tombeau ouvert" (1999) de Martin Scorsese. Sa prestation émouvante dans "Boyhood" (2014) de Richard Linklater lui a valu l'Oscar et le Golden Globe de la meilleure actrice dans un second rôle. Elle a également remporté des Golden Globes pour ses rôles dans les séries "The Act" (2019) et "Escape at Dannemora" (2018).

Qu'est-ce qui vous a motivé à rejoindre le jury du Festival international du film de Marrakech cette année ?

En fait, c'est mon amie l'actrice italienne Valeria Golino qui m'a proposé l'idée et j'étais partante dès le début, parce que c'est une opportunité très intéressante de faire partie du jury d'un événement culturel aussi important qui met en lumière des films du monde entier, en particulier ceux des cinéastes émergents.



Je suis aussi attirée par le pays. Je me rendais au Maroc lorsque j'étais encore petite et j'y étais l'année dernière en tant que touriste. Je suis amoureuse de ce pays et de son peuple.

Le Festival international du film de Marrakech est un lieu où se rencontrent des voix diversifiées et j'ai toujours été intéressée par la promotion de nouvelles perspectives et de nouveaux talents. J'aime aussi l'idée de contribuer à cette célébration du cinéma tout en soutenant des artistes qui racontent des histoires authentiques.

En tant que membre du jury, quels critères sont les plus importants pour vous lorsqu'il s'agit de choisir un film primé ?

Pour juger un film, je dois tout d'abord sentir ou être touchée par quelque chose. Un bon film, c'est celui qui éveille ton esprit et te fait poser des questions.

Pour moi, un film doit non seulement être techniquement bien réalisé, mais aussi véhiculer un message fort et authentique. Personnellement, j'apprécie les films qui repoussent les limites de la narration, qui touchent le spectateur émotionnellement et qui ont le pouvoir de provoquer la réflexion. L'originalité, la profondeur des personnages et l'impact culturel sont également des critères que je considère essentiels lorsqu'il s'agit de récompenser un film.

Parmi les rôles que vous avez incar-

nés, y en a-t-il un qui vous a particulièrement marquée ou qui a changé votre perception du métier d'actrice ?

Le rôle dans "Boyhood" m'a profondément marquée, non seulement en raison de la manière dont il a été filmé sur une période de 12 ans, mais aussi pour la façon dont il a exploré la vie humaine de manière réaliste. Cela m'a fait réaliser que l'impact d'un personnage peut évoluer au fil du temps et que l'essence même de l'art est de capturer l'expérience humaine dans toute sa complexité. Ce projet m'a permis de voir le métier d'actrice sous un angle plus profond et plus introspectif.

Quel rôle le cinéma doit-il jouer dans la société moderne, selon vous, et comment un festival comme celui de Marrakech contribue-t-il à cette mission ?

R : Le cinéma a toujours eu un pouvoir incroyable de changer les perceptions et de nous connecter les uns aux autres. Dans la société moderne, il doit continuer à être un outil de dialogue, de réflexion et de transformation. Les films ont la capacité d'éveiller les consciences, de remettre en question les normes sociales et d'inspirer des changements positifs. Le Festival de Marrakech joue un rôle crucial en offrant une plateforme aux cinéastes du monde entier, notamment ceux issus de régions sous-représentées, permettant ainsi une diversité de voix qui enrichit le paysage cinématographique mondial.

Propos recueillis par Bassma Rayadi (MAP)

Première au Maroc du film "Everybody loves Touda" de Nabil Ayouch

Le film "Everybody loves Touda" de Nabil Ayouch a été projeté pour sa première au Maroc, mercredi, dans la section "Séances de Gala" de la 21^{ème} édition du Festival international du film de Marrakech.

A cette occasion, Nabil Ayouch a exprimé sa joie de présenter ce film au public marocain, six mois après sa première mondiale au Festival de Cannes.

"Everybody loves Touda" met en lumière les Cheikhates, ces chanteuses traditionnelles marocaines qui ont souvent chanté pour la liberté, l'amour et la résistance, sans censure.

Touda, interprétée par Nisrin Erradi, rêve de devenir une Cheikha qui chante la résistance, l'amour et l'émancipation, et nourrit l'espoir d'un avenir meilleur pour elle et son fils. Maltraitée et humiliée, elle décide de tout quitter pour les lumières de Casablanca.

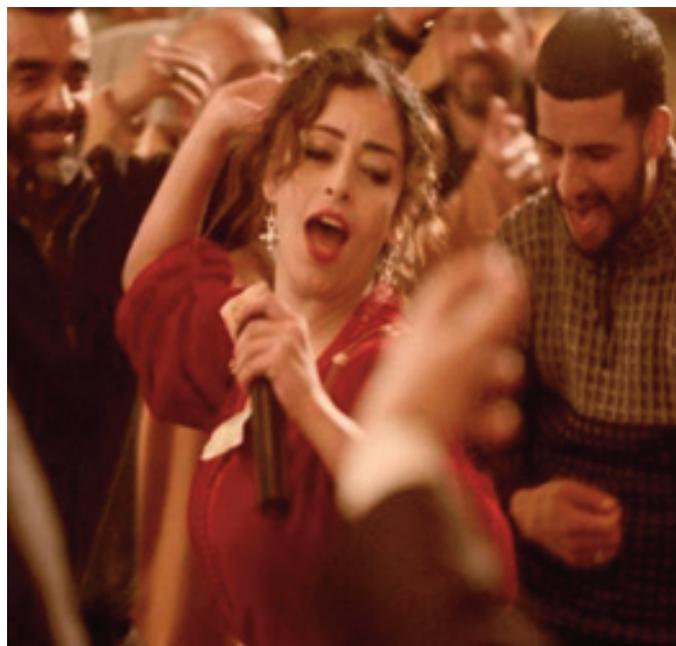
A travers des moments romantiques et émouvants, le film explore des thèmes universels comme l'amour, la fa-

mille et la quête d'identité.

"Everybody loves Touda" réunit notamment Joud Chamihy, Jalila Talemsi, El Mostafa Boutankite et Lahcen Razzougui.

Ce film a été sélectionné pour représenter le Maroc dans la catégorie "Meilleur film étranger" pour les Oscars 2025. Il a aussi reçu plusieurs prix, notamment le Grand Prix au Festival de Valenciennes en octobre dernier.

Nabil Ayouch est réalisateur et producteur. Ses films mettent souvent à l'honneur les marginaux, comme dans Ali Zaoua (1999), Les Chevaux de Dieu (2012), ou encore Much Loved (2015). En 2021, il intègre la compétition Cannoise avec Haut et Fort, une première pour le Maroc. En 2022, Nabil Ayouch produit Le Bleu du Caftan, réalisé par Maryam Touzani, qui récolte plus de 60 prix, dont le Prix du Jury au Festival international du film de Marrakech, et devient le plus gros succès jamais enregistré pour un film marocain dans le monde.



Sixième Chapitre

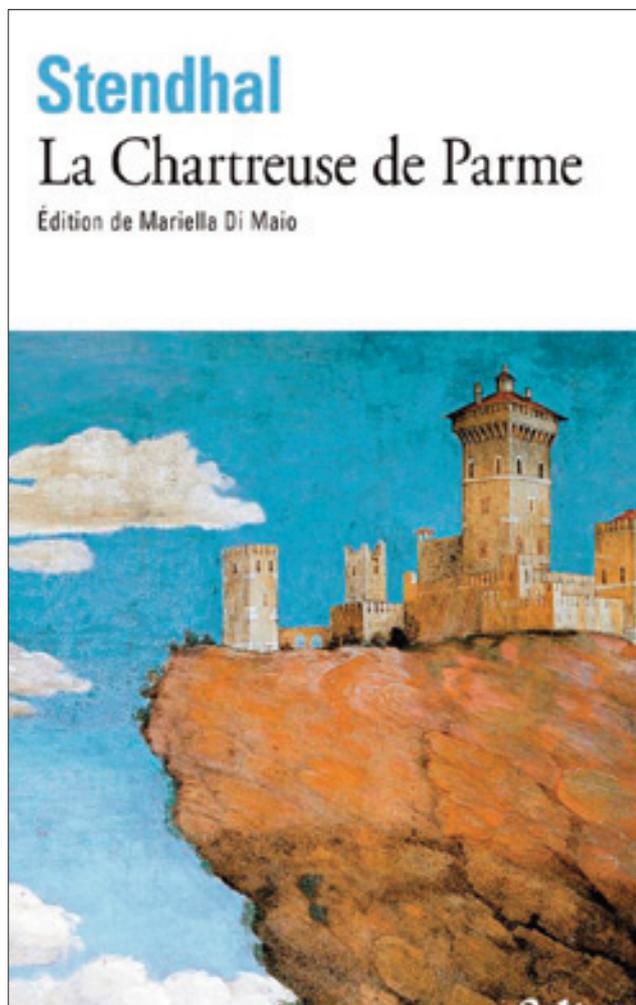
Elle m'a reçue, dit la duchesse à son ami, comme si elle eût attendu de moi une gratification de cinquante francs.

Le cours des succès de la duchesse fut un peu interrompu par la réception que lui fit la femme la plus adroite de la cour, la célèbre marquise Raversi, intrigante consommée qui se trouvait à la tête du parti opposé à celui du comte Mosca. Elle voulait le renverser, et d'autant plus depuis quelques mois, qu'elle était nièce du duc Sanseverina, et craignait de voir attaquer l'héritage par les grâces de la nouvelle duchesse. La Raversi n'est point une femme à mépriser, disait le comte à son amie, je la tiens pour tellement capable de tout que je me suis séparé de ma femme uniquement parce qu'elle s'obstinait à prendre pour amant le chevalier Bentivoglio, l'un des amis de la Raversi. Cette dame, grande virago aux cheveux fort noirs, remarquable par les diamants qu'elle portait dès le matin, et par le rouge dont elle couvrait ses joues, s'était déclarée d'avance l'ennemie de la duchesse, et en la recevant chez elle prit à tâche de commencer la guerre. Le duc Sanseverina, dans les lettres qu'il écrivait de *** , paraissait tellement enchanté de son ambassade, et surtout de l'espoir du grand cordon, que sa famille craignait qu'il ne laissât une partie de sa fortune à sa femme qu'il accablait de petits cadeaux. La Raversi, quoique régulièrement laide, avait pour amant le comte Baldi, le plus joli homme de la cour : en général elle réussissait à tout ce qu'elle entreprenait.

La duchesse tenait le plus grand état de maison. Le palais Sanseverina avait toujours été un des plus magnifiques de la ville de Parme, et le duc, à l'occasion de son ambassade et de son futur grand cordon, dépensait de fort grosses sommes pour l'embellir ; la duchesse dirigeait les réparations.

Le comte avait deviné juste : peu de jours après la présentation de la duchesse, la jeune Clélia Conti vint à la cour, on l'avait faite chanoinesse. Afin de parer le coup que cette faveur pouvait avoir l'air de porter au crédit du comte, la duchesse donna une fête sous prétexte d'inaugurer le jardin de son palais, et, par ses façons pleines de grâces, elle fit de Clélia, qu'elle appelait sa jeune amie du lac de Côme, la reine de la soirée. Son chiffre se trouva comme par hasard sur les principaux transparents. La jeune Clélia, quoique un peu pensive, fut aimable dans ses façons de parler de la petite aventure près du lac, et de sa vive reconnaissance. On la disait fort dévote et fort amie de la solitude. Je parlerais, disait le comte, qu'elle a assez d'esprit pour avoir honte de son père. La duchesse fit son amie de cette jeune fille, elle se sentait de l'inclination pour elle ; elle ne voulait pas paraître jalouse, et la mettait de toutes ses parties de plaisir ; enfin son système était de chercher à diminuer toutes les haines dont le comte était l'objet.

Tout souriait à la duchesse ; elle s'amusait de cette existence de cour où la tempête est toujours à craindre ; il lui semblait recommencer la vie. Elle était tendrement attachée au comte, qui littéralement était fou de bonheur. Cette aimable situation lui avait procuré un sang-froid parfait pour tout ce qui ne regardait que ses intérêts d'ambition. Aussi deux mois à peine après l'arrivée de la duchesse, il obtint la patente et les honneurs de premier ministre, lesquels approchent



fort de ceux que l'on rend au souverain lui-même. Le comte pouvait tout sur l'esprit de son maître, on en eut à Parme une preuve qui frappa tous les esprits.

Au sud-est, et à dix minutes de la ville, s'élève cette fameuse citadelle si renommée en Italie, et dont la grosse tour a cent quatre-vingts pieds de haut et s'aperçoit de si loin. Cette tour, bâtie sur le modèle du mausolée d'Adrien, à Rome, par les Farnèse, petit-fils de Paul III, vers le commencement du xive siècle, est tellement épaisse, que sur l'esplanade qui la termine on a pu bâtir un palais pour le gouverneur de la citadelle et une nouvelle prison appelée la tour Farnèse. Cette prison, construite en l'honneur du fils aîné de Ranuce-Ernest II, lequel était devenu l'amant aimé de sa belle-mère, passe pour belle et singulière dans le pays. La duchesse eut la curiosité de la voir le jour de sa visite, la chaleur était accablante à Parme, et là-haut, dans cette position élevée, elle trouva de l'air, ce dont elle fut tellement ravie, qu'elle y passa plusieurs heures. On s'empressa de lui ouvrir les salles de la tour Farnèse.

La duchesse rencontra sur l'esplanade de la grosse tour un pauvre libéral prisonnier, qui était venu jouir de la demi-heure de promenade qu'on lui accordait tous les trois jours. Redescendue à Parme, et n'ayant pas encore la discrétion nécessaire dans une cour absolue, elle parla de cet homme qui lui avait raconté toute son histoire. Le parti de la marquise Raversi s'empara de ces propos de la duchesse et les répéta beaucoup, espérant

fort qu'ils choqueraient le prince. En effet, Ernest IV répétait souvent que l'essentiel était surtout de frapper les imaginations. Toujours est un grand mot, disait-il, et plus terrible en Italie qu'ailleurs : en conséquence, de sa vie il n'avait accordé de grâce. Huit jours après sa visite à la forteresse, la duchesse reçut une lettre de commutation de peine, signée du prince et du ministre, avec le nom en blanc. Le prisonnier dont elle écrivait le nom devait obtenir la restitution de ses biens, et la permission d'aller passer en Amérique le reste de ses jours. La duchesse écrivit le nom de l'homme qui lui avait parlé. Par malheur cet homme se trouva un demi-coquin, une âme faible ; c'était sur ses aveux que le fameux Ferrante Palla avait été condamné à mort.

La singularité de cette grâce mit le comble à l'agrément de la position de madame Sanseverina. Le comte Mosca était fou de bonheur, ce fut une belle époque de sa vie, et elle eut une influence décisive sur les destinées de Fabrice. Celui-ci était toujours à Romagnan, près de Novare, se confessant, chassant, ne lisant point et faisant la cour à une femme noble comme le portaient ses instructions. La duchesse était toujours un peu choquée de cette dernière nécessité. Un autre signe qui ne valait rien pour le comte, c'est qu'étant avec lui de la dernière franchise sur tout au monde, et pensant tout haut en sa présence, elle ne lui parlait jamais de Fabrice qu'après avoir songé à la tournure de sa phrase.

- Si vous voulez, lui disait un jour le comte, j'écrirai à cet aimable frère que vous avez sur le lac de Côme, et je forcerai bien ce marquis del Dongo, avec un peu de peine pour moi et mes amis de *** , à demander la grâce de votre aimable Fabrice. S'il est vrai, comme je me garderais bien d'en douter, que Fabrice soit un peu au-dessus des jeunes gens qui promènent leurs chevaux anglais dans les rues de Milan, quelle vie que celle qui à dix-huit ans ne fait rien et à la perspective de ne jamais rien faire ! Si le ciel lui avait accordé une vraie passion pour quoi que ce soit, fût-ce pour la pêche à la ligne, je la respecterais ; mais que fera-t-il à Milan même après sa grâce obtenue ? Il montera un cheval qu'il aura fait venir d'Angleterre à une certaine heure, à une autre le désœuvrement le conduira chez sa maîtresse qu'il aimera moins que son cheval... Mais si vous m'en donnez l'ordre, je tâcherai de procurer ce genre de vie à votre neveu.

- Je le voudrais officier, dit la duchesse.

- Conseilleriez-vous à un souverain de confier un poste qui, dans un jour donné, peut être de quelque importance à un jeune homme : 1° susceptible d'enthousiasme ; 2° qui a montré de l'enthousiasme pour Napoléon, au point d'aller le rejoindre à Waterloo ? Songez à ce que nous serions tous si Napoléon eût vaincu à Waterloo ! Nous n'aurions point de libéraux à craindre, il est vrai, mais les souverains des anciennes familles ne pourraient régner qu'en épousant les filles de ses maréchaux. Ainsi la carrière militaire pour Fabrice, c'est la vie de l'écureuil dans la cage qui tourne : beaucoup de mouvement pour n'avancer en rien. Il aura le chagrin de se voir primer par tous les dévouements plébéiens. La première qualité chez un jeune homme aujourd'hui, c'est-à-dire pendant cinquante ans peut-être, tant que nous aurons peur et que la religion ne sera point rétablie, c'est de n'être pas susceptible d'enthousiasme et de n'avoir pas d'esprit.

J'ai pensé à une chose, mais qui va vous faire jeter les hauts cris d'abord, et qui me donnera à moi des peines infinies et pendant plus d'un jour, c'est une folie que je veux faire pour vous. Mais, dites-moi, si vous le savez, quelle folie je ne ferais pas pour obtenir un sourire.

- Eh bien ? dit la duchesse.

- Eh bien ! nous avons eu pour archevêques à Parme trois membres de votre famille : Ascagne del Dongo qui a écrit, en 16... , Fabrice en 1699, et un second Ascagne en 1740. Si Fabrice veut entrer dans la prélature et marquer par des vertus du premier ordre, je le fais évêque quelque part, puis archevêque ici, si toutefois mon influence dure. L'objection réelle est celle-ci : resterai-je ministre assez longtemps pour réaliser ce beau plan qui exige plusieurs années ? Le prince peut mourir, il peut avoir le mauvais goût de me renvoyer. Mais enfin c'est le seul moyen que j'aie de faire pour Fabrice quelque chose qui soit digne de vous.

On discuta longtemps : cette idée répugnait fort à la duchesse.

- Reprouvez-moi, dit-elle au comte, que toute autre carrière est impossible pour Fabrice. Le comte prouva.

- Vous regrettez, ajouta-t-il, le brillant uniforme ; mais à cela je ne sais que faire.

(A suivre)

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE KHÉNIFRA
GROUPEMENT DES COMMUNES
TERRITORIALES AL ATLAS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
05/2024

AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT
D'appel d'offres ouvert National
N° 05/2024

Le Président du Groupement des collectivités Territoriales AL ATLAS Province Khénifra informe le public que des modifications sont portées sur le dossier d'appel d'offres n° 05/2024 relatif aux : Travaux de construction d'un abattoir intercommunal (2ème tranche) à la Province de Khénifra, publié dans le journal :

Libération n° 10367 du 21/11/2024
أحد ٢١ ١١ ١٤٤٤ DU 21/11/2024

Les dites modifications concernent :

- La date d'ouverture des plis qui est reportée au 19/12/2024 à 10 heures au lieu de 16/12/2024 à 10 heures.

-Article 10 : VALIDITE DU MARCHÉ - DELAI D'EXECUTION
Le délai global de la réalisation de l'ensemble des travaux du présent marché est fixé à neuf (09) mois

- Les caractéristiques techniques comme suit :

Prix 157 Chaîne d'isolateur à long fil en matériaux composites norme 11 compris accessoires

157-1 + pince d'ancrage (isolement 30V) (F+M)
157-2 + manchon d'ancrage (isolement 30V) (F+M)

Prix 178-Tube annulé classe 750N diamètre 110 mm²

Quantité 90 mètre linéaire au lieu de 60 mètre linéaire

Le reste inchangé.

Ces modifications ont été portées dans le dossier de consultation téléchargeable du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

N° 9438/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION CASABLANCA
SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE SETTAT/JANOUBA
CADAT DE GUISSER
COMMUNE DE GUISSER

AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024 A LA COMMUNE DE GUISSER

Par décision du président du conseil communal n° 86 en date 21/11/2024, la commune de Guisser organise l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès aux différents grades au titre de l'année 2024, selon le calendrier suivant :

Grades actuels des candidats	Grades à accéder	Nombre de Postes Attribués	Date limite de dépôt des demandes de candidature	Date de déroulement d'examen	Conditions requises
Rédacteur 3-grade échelle 9	Rédacteur 2-grade échelle 10	Un seul Poste (01)	25/12/2024	28/12/2024	Functionnaires de la commune ayant 6 ans d'ancienneté dans le grade visé au 31/12/2024
Technicien 3-grade échelle 9	Technicien 2-grade échelle 10	Un seul Poste (01)	A	A	Functionnaires de la commune ayant 6 ans d'ancienneté dans le grade visé au 31/12/2024
adjoint Technique 2-grade échelle 6	adjoint Technique 1-grade échelle 8	Un seul Poste (01)	16h30	09 h00	Functionnaires de la commune ayant 6 ans d'ancienneté dans le grade visé au 31/12/2024
Technicien 4-grade échelle 8	Technicien 3-grade échelle 9	Un seul Poste (01)			Functionnaires de la commune ayant 6 ans d'ancienneté dans le grade visé au 31/12/2024

Les demandes de candidature doivent être déposées au service du personnel au siège de la commune de Guisser. La date limite de dépôt des candidatures est fixée dans le calendrier d'examen.

N° 9439/PA

CASV Baïa
الدار البيضاء للتنمية
Société de développement local
« CASABLANCA BAÏA S.A »

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° d'appel d'offres	Objet de l'appel d'offres	Date et heure d'ouverture des plis	Cautionnement provisoire en dirhams	Estimation financière du marché en dirhams TTC
N°AQ/CR/25/2024	Prestation des études techniques et de suivi de l'aménagement des parcs : Parc Achahab, Parc 20 Aout, Jardin Al Itzoual, Jardin Mhwan Assafa, Jardin Afrida	Le 30/12/2024 à 11 heures	13 000,00 Dirhams	651.000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAÏA S.A à l'adresse indiquée ci-dessous ou téléchargé au niveau du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma ; Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes au règlement de la consultation.

Les soumissionnaires peuvent :

- Faire parvenir leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception ;
- Ou les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAÏA S.A ci-dessus indiqué ;
- Ou les remettre au Président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis sous un pli fermé et cacheté à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général de CASABLANCA BAÏA S.A
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca

Une visite des lieux sera organisée le 24/12/2024 à 10 Heures. Lieu de rencontre au siège de CASABLANCA BAÏA.
Tel : 06 73 70 54 03

Aucun pli déposé après la date et heure fixées pour l'ouverture des plis ne sera accepté.

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter
la société CASABLANCA BAÏA S.A
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca
Tél : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73
casabaia@casabaia.ma

0800 004 545

N° 150/PC

CASV Baïa
الدار البيضاء للتنمية
Société de développement local
« CASABLANCA BAÏA S.A »

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° d'appel d'offres	Objet de l'appel d'offres	Date et heure d'ouverture des plis	Cautionnement provisoire en dirhams	Estimation financière du marché en dirhams TTC
N°AQ/CR/30/2024	Travaux d'Amenagement du parc AlQods Arrondissement Sidi Bernoussi	Le 31/12/2024 à 11 heures	309 926,00 Dirhams	15.496.288,37

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAÏA S.A à l'adresse indiquée ci-dessous ou téléchargé au niveau du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma ; Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes au règlement de la consultation.

Les soumissionnaires peuvent :

- Faire parvenir leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception ;
- Ou les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAÏA S.A ci-dessus indiqué ;
- Ou les remettre au Président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis sous un pli fermé et cacheté à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général de CASABLANCA BAÏA S.A
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca

Une visite des lieux sera organisée le 25/12/2024 à 10 Heures. Lieu de rencontre au siège de CASABLANCA BAÏA.

Aucun pli déposé après la date et heure fixées pour l'ouverture des plis ne sera accepté.

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter
la société CASABLANCA BAÏA S.A
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca
Tél : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73
casabaia@casabaia.ma

0800 004 545

N° 151/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA SANTÉ ET
DE LA PROTECTION
SOCIALE
PREFECTURE
D'ARRONDISSEMENT
CENTRE HOSPITALIER
PREFECTORAL HAY
HASSANI
CASABLANCA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ SUR
OFFRES DE PRIX
N° 09/2024

Le 19 décembre 2024 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions du Centre Hospitalier Préfectoral HAY HASSANI CASABLANCA sis angle Bd Boucharb Reddad et bd oued sebou Oulfa Casablanca, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix simplifié pour la collecte et le traitement des déchets médicaux et hospitaliers du centre Hospitalier Préfectoral HAY HASSANI CASABLANCA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

-Montant minimum : 108000,00 DH (cent huit mille dhs) TTC

-Montant maximum : 180000,00 DH (cent quatre vingt mille dhs) TTC

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3 000,00 dhs (trois mille dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent

déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de Consultation.

N° 9442/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET MARCHES
SERVICE DES
MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIE
SUR OFFRES DE PRIX
N°35/BG/2024

Le 18 Décembre 2024 à (10 h) Dix heures, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate, sis à Avenue Mohamed VI, Ouarzazate à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié pour TRAVAUX DE DEMOLITION ET RESTAURATION DE LA MOSQUEE AU CENTRE D'AMERZGANE PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>.

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de 70 212 ,00 dhs (Soixante-Dix Mille Deux Cent Douze Dirhams Et Zéro Centimes) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Mille Quatre cent Dirhams (1400,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 9443/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
GROUPEMENT DES
COMMUNES HAUT
ET MOYEN ATLAS
D'AZILAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° :
19/2024/B.G.C/PAZ

Le 30 décembre 2024 à 11 heures il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président du Groupement des Communes Haut et Moyen Atlas d'Azilal à l'ouverture des plus relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : Achat de carburants et lubrifiants pour le fonctionnement des véhicules et engins du Groupement des Communes Haut et Moyen Atlas d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Budget et des marchés du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : trente-cinq mille dirhams, 00 Cts (35.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million sept cent quatre-vingt-un mille cinq cent vingt dirhams, 00 Cts (1.781.520,00 DH).

Les concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

* Les concurrents doivent déposer leurs plus par voie électronique dans le portail du marché public conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14-12-2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9444/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
GROUPEMENT DES
COMMUNES HAUT
ET MOYEN ATLAS
D'AZILAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° :
20/2024/B.G.C/PAZ

Le 30 décembre à 12 heures

il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal à l'ouverture des plus relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : Location

des engins pour le Groupement des Communes Haut et Moyen Atlas d'Azilal

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Budget et des marchés du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

: vingt trois mille dirhams, 00 Cts (23.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million cent quatre-vingt-sept mille quatre cent dirhams, 00 Cts (1.187.400,00 DH).

Les concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

* Les concurrents doivent déposer leurs plus par voie électronique dans le portail du marché public conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14-12-2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9445/PA

ITISSALAT
AL-MAGHRIB
DIRECTION
REGIONALE D'AGADIR
AVIS DE REPORT
CONSULTATION
OUVERTE

Le Directeur Régional d'Issalat Al Maghrib Agadir recevra jusqu'au Mercredi 18 Décembre 2024 à 16 heures dernier délai, au bureau d'ordre de la Division Administrative et Financière, sise Avenue Hassan Ier, les offres relatives à :

Consultation Ouverte N°PR620401 (Réf: 35/DRA/2024)

- Prestations de nettoyage, d'entretien, de jardinage et de désinfection des sites et véhicules de service d'IAM aux Délégations Commerciales Guelmim & Layoune-

Les cahiers des charges sont disponibles à la Direction Régionale /Division Administrative et Financière /Service Achats et Logistique sise Avenue Hassan Ier Agadir.

Tel : 05 28 22 30 40 / Fax : 05 28 22 14 14.

N° 9446/PA

ITISSALAT
AL-MAGHRIB
DIRECTION
REGIONALE D'AGADIR
AVIS DE REPORT
CONSULTATION
OUVERTE

Le Directeur Régional d'Issalat Al Maghrib Agadir recevra jusqu'au Lundi 16 Décembre 2024 à 16 heures dernier délai, au bureau d'ordre de la Division Administrative et Financière, sise Avenue Hassan Ier, les offres relatives à :

Consultation Ouverte N°PR620299 (Réf: 33/DRA/2024)

- Travaux de câblage POI et raccordement des abonnés FTTH et cuivre au niveau des Délégations Commerciales Taroudant, Guelmim et Layoune <

• Lot N°1 : DELEGATION COMMERCIALE DE TAROUADANT- SECTEUR TAROUADANT

• Lot N°2 : DELEGATION COMMERCIALE DE TAROUADANT-SECTEUR BROUGRA

• Lot N°3 : DELEGATION COMMERCIALE DE GUELMIM-SECTEUR GUELMIM

• Lot N°4 : DELEGATION COMMERCIALE DE GUELMIM-SECTEUR TIZNIT

• Lot N°5 : DELEGATION COMMERCIALE DE LAAYOUNE-SECTEUR LAAYOUNE

• Lot N°6 : DELEGATION COMMERCIALE DE LAAYOUNE-SECTEUR DAKHLA

Les cahiers des charges sont disponibles à la Direction Régionale /Division Administrative et Financière /Service Achats et Logistique sise Avenue Hassan Ier Agadir.

Tel : 05 28 22 30 40 / Fax : 05 28 22 14 14.

N° 9447/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Berkane
Commune de Sidi Bouhria

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 01/2024

Le 30/12/2024 à 10 heure, il sera procédé dans la salle de réunion à la Commune de Sidi Bouhria à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour: Location d'une Boutique au Centre de Sidi Bouhria Route Provincial 6020 Commune de Sidi Bouhria.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la Commune de Sidi Bouhria.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée ci-après s'ilé à savoir:

Désignation	N°	Surface (en m²)	Valeur locative mensuelle	Cautionnement provisoire
Boutique	2	15	665,00 dhs	3000,00 dhs

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Commune de Sidi Bouhria.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9440/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE RHAMNA
CERCLE DE RHAMNA
CADAT BOUCHANE
COMMUNE BOUCHANE

AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
AU PROFIT DES FONCTIONNAIRES RELEVANT
LA COMMUNE BOUCHANE

Le président de la commune BOUCHANE annonce l'organisation d'examen d'aptitude professionnelle à la commune Bouchane, au profit des fonctionnaires de la Commune gestion 2024 selon le tableau ci-dessous :

Examen d'aptitude Professionnelle pour l'accès au grade	Condition de participation	Nombre de poste	Date D'examen	Dernier délai pour le dépôt des dossiers
ADJ. Administratif de 1 ^{er} grade Echelle 8	Ouvert aux adjoints Administratif de 2 ^{ème} grade échelle 5 ayant au moins 8 ans d'ancienneté dans ce grade	01	28/12/2024 à partir de 9 heures	27/12/2024 à 18H00
ADJ. Technique de 1 ^{er} grade Echelle 8	Ouvert aux adjoints. Technique de 2 ^{ème} grade échelle 5 ayant au moins 8 ans d'ancienneté dans ce grade	02	28/12/2024 à partir de 9 heures	27/12/2024 à 18H00

De ce fait les intéressés peuvent présenter leurs dossiers au service personnel de la Commune Bouchane avant le délai indiqué ci-dessus.

N° 9441/PA

ALMAZ PACKING - SARL d'A.U.
Aux termes d'un acte SSP en date du 29/11/2024, il a été constitué une SARL d'A.U. :
1. Dénomination : ALMAZ PACKING - SARL d'A.U.
2. Capital : 100 000,00 Dh
3. Gérance : ABDELILAH SAFL CIN Y235943
4. Siège : 10, Rue liberté, 3ème étage, Apt. N°5, Casa
5. Objet : Importation, exportation des produits agro-alimentaires
6. Durée : 99 Années.
Le dépôt légal et le RC ont été effectués au Greffe du TC de Casa par le OMPFC en date du 03/12/2024. Sous le numéro 652003.
N° 9448/PA

BEYAZ REAL ESTATE - SARL d'A.U.
Aux termes d'un acte SSP en date du 29/10/2024, il a été constitué une SARL d'A.U. :
1. Dénomination : BEYAZ REAL ESTATE - SARL d'A.U.
2. Capital : 100 000,00 Dh
3. Gérance : AYOUB GAS-SAB, CIN :BA5156
4. Siège : 15 Lotissement Ghalina Etage MIG LOT 15, Sidi Othmane-Casa
5. Objet : Promoteur Immobilier
6. Durée : 99 Années.
Le dépôt légal et le RC ont été effectués au Greffe du TC de Casa par le OMPFC en date du 04/12/2024. Sous le numéro 652153.
N° 9449/PA

FiduExpress
Cabinet de Travaux Comptables, Juridiques & Fiscaux
Aux termes d'un acte SSP du 27/11/2024 il a été établi les statuts d'une Société Sarl, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination: 4MAN SERVICES SARL
Siège Social: LOT MAS-SIRA RESIDENCE COSTA DEL SOL ETG 4 APP 21-MOHAMMEDIA
Objet : GESTION LOCATIVE, CONSEIL IMMOBILIER ET NEGOCE
Capital Social : 100 000,00 DHS,
Gérance : M. EL MAHDI NAHID
Dépôt légal : Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Mohammedia le 05/12/2024 sous les Numéros 2296 et 36453.
N° 9450/PA

FONDATAX
Conseil financier et fiscal
YORK SCHOOL PRIVE
R.C. : 651949
CONSTITUTION
Au terme d'un acte ssp en date du 05 septembre 2024, il a été institué une société à responsabilité limitée à associé unique avec les caractéristiques suivantes :
1-Dénomination: YORK SCHOOL PRIVE
2-Siège social : 11 RUE 107 YASMINA 5 AIN CHOCK CASABLANCA
Activité : ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE, PRESCOLAIRE, PRIMAIRE, SECONDAIRE

4-Capital :
• MR MOHAMED AMINE EL MAKAOUI fait apport en nature de la somme de 9.500.000 DH, divisée en 95 000 parts sociales de 100 DH chacune
5-Gérance : MR MOHAMED AMINE EL MAKAOUI, gérant unique pour une durée indéterminée.
6-l'exercice comptable débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre. L'immatriculation au RC a été effectuée au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro de dépôt légal 945999 le 04/12/2024.
N° 9451/PA

YOM FOOD
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 10.000,00 Dirhams
Siège social: 6 BD AIN TAOUJATE BOURGONE CASABLANCA R.C. : 361213
AVIS DE MODIFICATION
Suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 08/11/2024 à CASABLANCA, il a été décidé ce qui suit :
1. RATIFICATION DE CESSION DES PARTS SOCIALES :
L'assemblée donne son approbation à la cession de 100 parts sociales de MR ISMAIL MADIH à MR OUSSAMA ID MOHAMMED aux prix forfaitaire de cent mille dirhams (100.000)
2: DEMISSION ET NOMINATION DU GERANT : MR ISMAIL MADIH est démissionnaire de ses fonctions de gérance de la société YOM FOOD à compter du 08/11/2024
MR OUSSAMA ID MOHAMMED est nommé gérant unique de la société YOM FOOD à compter du 08/11/2024
Dépôt légal : au greffe du tribunal de commerce de CASABLANCA le 04/12/2024 sous le numéro 946153
N° 9452/PA

MONDE SERVICE COMPTA
Tenue de comptabilité assistance fiscale et juridique
TEL 0522658116 GSM 0678738632
CONSTITUTION
ATLAS MED BUILT SARLAU
RC 652029, TP 3555381 IF 66145056
Aux termes d'un acte sous seing privé, établi à Casablanca en date du 08/11/2024, L'associés a décidé ce qui suit :
1- FORME JURIDIQUE : Société à responsabilité limitée d'associé unique.
2- OBJET SOCIAL : Travaux divers ou constructions (entrepreneur de).
3- CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 dh
4- DENOMINATION : ATLAS MED BUILT SARLAU.
5- SIEGE SOCIAL : 174 BD ZERKTOUNI ET

MOUSSA BNOU NOUS-SAIR ETAGE 1 APPART 2 CASABLANCAANFA
5- LA DUREE : 99 ans.
6- GERANCE : M. : MOHAMMED LAHBOUB de nationalité marocaine né le 09/12/1967, demeurant au LOT AL MOHIT IMM 172 ETG 1 APPT 1 TR 1 SAADA CR OULED AZZOUZ NOUACEUR, Maroc et titulaire de la carte d'identité nationale N° : G166298
6- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 04/12/2024, sous le N° 946025
MONDE SERVICE COMPTA 309 LOT EL HADJ FATAH OULFA ETAGE 1 Casablanca RC 247621 IF 40454927 GSM 0678738632 TEL 0522658116
N° 9453/PA

CONSTITUTION
ConstraMéno SARL A.U
RC : 652219
Aux termes d'un acte S.S.P du 22-11-2024, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : - ConstraMéno -
OBJET SOCIAL : TOUT CORPS D'ETAT.
SIEGE SOCIAL : AMAL 3 BD ABOU DAR GHAFARI 2 ETG N° 74 SIDI BERNOUSSI Casablanca DUREE : 99 ans.
• CAPITAL SOCIAL : fixé à 100.000,00 Dh divisé en 1000 parts sociales de 100,00 Dh.
• En faveur de Mr ABDELHAK SOUBIRI 1000 parts
• GERANCE : La société est gérée par Mr ABDELHAK SOUBIRI titulaire de la CIN N° BE82265.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de CASABLANCA le 05.12.2024 Sous le N° 47260
N° 9454/PA

* CORNER 68* SARL A.U
Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire à Casablanca en date du 11/07/2024, il a été décidé ce qui suit :
I- Approbation de la Cession des Parts Sociales entre Mr RACHID CHBIHI KADDOURI Et Mme ROKIA CHBIHI KADDOURI en tant que cédants des 1 000 parts sociales, leurs appartenant dans ladite société.
Et
Mr SAID CHBIHI KADDOURI, en tant que cessionnaire desdites parts.
En conséquence les articles 7 des statuts est modifiés.
II- La transformation en SARLAU.
III- la démission de Mr RACHID CHBIHI KADDOURI et Mme ROKIA CHBIHI KADDOURI en qualité des cogérants et la nomination de Mr SAID CHBIHI KADDOURI en qualité de gérant unique pour une durée illimitée.

IV- La société est valablement engagée par LA SIGNATURE du gérant unique.
V- Etablissement des statuts refondus.
Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 29/11/2024 sous le numéro 945455.
POUR EXTRAIT ET MENTION
N° 9455/PA

VELVET GLOW BY AGAROUH CONSTITUTION
Par acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination: - VELVET GLOW BY AGAROUH - SARL (A.U)
Objet :
• TENANT UN ETABLISSEMENT DE SOINS DE BEUTE.
• COIFFEUR POUR DAMES.
• ESTHETICIENNE.
Gérance :
1. Mm. LAMYAE AGAROUH De Nationalité Marocaine Né le 03/04/2004 CIN N° R375702 Demeurant à 15 RUE TIZI AIACH HAY SIDI ABID AL HOCEIMA.
Capital : 100.000,00 DH
Capital Social
Mm. LAMYAE AGAROUH ... 1000 PARTS.
Soit au total mille PARTS

1000 parts
Durée : 99 ans.
Siège Social : 17 RUE MARTIL HAY SIDI ABID AL HOCEIMA.
Le dépôt a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima, l'immatriculation au RC a été faite le 03/12/2024 sous le n° 982.
N° 9456/PA

SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 101AOM/SNRT/2024
Le 30/12/2024 à 11:00 heures , il sera procédé dans les bureaux de la SNRT ,1 Rue EL Brihi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angle rues Yousséf Ibn Tachfine et Assafi, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour:
Prestation de blanchisserie du linge et services associés au profit des journalistes présentateurs du Journal Télévisé (JT) de la chaîne AL AOULA de la SNRT-Rabat.
• Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement :
• Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).
• Par téléchargement gratuit sur le portail de déma-

tralisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/> et le portail marocain des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/pmpmp/>
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1 500,00 Dh
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 100 000,00 DHS TTC
• Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT
- Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/>
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.
N° 9457/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA DES SRGHNA
CERCLE EL KELAA
CAIDAT OULED BOUALI
COMMUNE TERRITORIELE EDDACHRA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°14/2024

Il sera procédé au bureau du président de la CT EDDACHRA à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offre de prix indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° D'APPEL D'OFFRE	Objet d'appel d'offre	Estimation En Dhs	Caution provisoire	Date	Heure
14/2024	LOCATION ABBATOIR COMMUNAL 01/01/2025 AU 31/12/2025	12000.00 TTC	2000.00 dh	31/12/2024	10H30

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de cette commune. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics suivant : www.marchéspublics.gov.ma

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30et 135 du décret n° 2.22.43/du 15 chaabane 1444 (08 mars2023) Relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :**
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés.
 - Soit soumissionner électroniquement via la plate forme de marchés publics.
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 02 du règlement de la consultation.

* Sté SONATRADIC SARL *
 Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 dh
 Siège social : Avenue Mohamed V N° 120 - AL-HOCEIMA -
 L'assemblée générale extraordinaire du 02/05/2024 de la société « SONATRADIC SARL » au capital de 1.000.000,00 dh dont le siège social est Avenue Mohamed V N° 120 Al-Hoceima a approuvé :
 1- Approbation de la donation des parts sociales entre l'associé : M. TATHNOUT Hassan (2.500 parts) et Mme. TATHNOUT Nadia
 2- Acceptation de ces parts par l'associée Mme. TATHNOUT Nadia (2500 parts).
 3- Modification de la signature de la gérance.
 4- Modification des articles 6 et 16 des statuts
 5- Modification corrélatrice et mise à jour des statuts
 Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima le 22/07/2024 sous le N° 207.

N° 9459/PA

MAISON KUMAWO CONSTITUTION
 Au terme d'un acte ssp en date du 07/11/2024, il a été établi les statuts d'une société SARL avec les caractéristiques suivantes :
 D E N O M I N A T I O N : -MAISON KUMAWO -OBJET (sommaire): - spécialisée dans le secteur du prêt-à-porter, avec un modèle d'affaires intégré qui englobe la conception, l'importation, la production et la vente de vêtements

Siège Social : 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 3 EME ETAGE APPT N°6 Casablanca MAROC
 Capital Social : 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune attribué à :
 - Mr HASSAN EL MENANI à concurrence de 100 parts.
 - Mr REDA RAHAL SABIR à concurrence de 450 parts.
 - Mme : OUMAYMA NEJI à concurrence de 450 parts.
 Gérance : MR REDA RAHAL SABIR ET Mme OUMAYMA NEJI, cogérants pour une durée indéterminée auront habilités à signer conjointement pour le fonctionnement des comptes bancaires de la société.
 La société sera engagée pour tous les actes la concernant par la signature conjointement du cogérant M. REDA RAHAL SABIR et du cogérante Mme OUMAYMA NEJI
 Année Sociale : du 1 janvier au 31 décembre
 Durée : 99 ans.
 Le dépôt légal a été effectué au Greffe du tribunal de commerce de Casablanca Sous RC N°652133 du 04/12/2024

N° 9460/PA

Société « SBAI CAR » SARL AU
 Au capital de 50.000,00 Dh
 Siège social : N°43 RUE EL BALADIA HAY DAKHLA BERKANE .
 Dissolution Anticipée.
 Aux termes du PV de la décision de l'associé unique en date du 21/11/2024 enregistré à Berkane le 26/11/2024 de la société « SBAI CAR »

inscrite au RC à Berkane sous le n° : 3569, il a été décidé ce qui suit :
 - Dissolution anticipée de la société « SBAI CAR », - le siège de la liquidation est fixé : N°43 RUE EL BALADIA HAY DAKHLA BERKANE.
 - Mr SBAI RIDA , associé et gérant est chargé de la dissolution anticipée de la Sté « SBAI CAR » .
 - Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de 1er Instance de Berkane sous le n°695/2024

N° 9461/PA

Société « EL MOUASSI SAYARATI » SARL AU
 Au capital de 50.000,00 Dh
 Siège social: LOTISSEMENT TRIFA 2 SAIDIA
 Aux termes du PV de la décision de l'associé unique en date du 15/10/2024 enregistré à Berkane le 20/11/2024 de la société « EL MOUASSI SAYARATI » inscrite au RC à Berkane sous le n° : 6061, il a été décidé ce qui suit :
 -La clôture de liquidation et de la radiation du R.C
 -Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1er Instance de Berkane sous le n° : 696/2024

N° 9462/PA

SOCIETE CASA FASHION SOCIETE
 A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100.000,00 DHS
 SIEGE SOCIAL : N°13 BIS, LOTISSEMENT LISSASFA 1, CASABLANCA.
 - DEMISSION DU GERANT UNIQUE
 - NOMINATION DE NOUVEAU GERANT

UNIQUE
 Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/10/2024. Les associés de la société CASA FASHION Société à Responsabilité Limitée au capital de 100.000,00 DH ayant son siège social à CASABLANCA. N°13 BIS, LOTISSEMENT LISSASFA 1. Se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de ladite société suivant article 20 des statuts et ont décidé ce qui suit :
 les associés de la SOCIETE CASA FASHION SARL acceptent la démission du Gérant Unique MR. ABDERRAZZAK CHABIBA et nomment le nouveau Gérant Unique MR. AIT ELHADJ MANSOUR ABDELLAH.
 Le Gérant Unique aura à engager la société par sa seule signature, et peut agir au nom de la société et la représenter individuellement pour une durée illimitée.
 Les Associés modifient en conséquence l'article 14 des statuts.
 Le dépôt légal est effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 26 / 11 / 2024 sous numéro : 944707.

N° 9463/PA

POUR EXTRAIT ET MENTION LA GERANCE
 N° 9463/PA
 FIRST MOROCCAN TRADING COMPANY « F M T C » SOCIETE
 A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100.000,00 DHS
 SIEGE SOCIAL : N°13 BIS, LOTISSEMENT LISSASFA 1, CASABLANCA.

- DEMISSION DU GERANT UNIQUE
 - NOMINATION DE NOUVEAU GERANT UNIQUE
 Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/10/2024. Les associés de la société FIRT-MOROCCAN TRADING COMPANY « F M T C » Société à Responsabilité Limitée au capital de 100.000,00 DH ayant son siège social à CASABLANCA. N°13 BIS, LOTISSEMENT LISSASFA 1. Se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de ladite société suivant article 25 des statuts et ont décidé ce qui suit :
 les associés de la SOCIETE FIRST MOROCCAN TRADING COMPANY « F M T C » SARL acceptent la démission du Gérant Unique MR. ABDERRAZZAK CHABIBA et nomment le nouveau Gérant Unique MR. AIT ELHADJ MANSOUR ABDELLAH.
 Le Gérant Unique aura à engager la société par sa seule signature et peut agir au nom de la société et la représenter individuellement pour une durée illimitée.
 Les Associés modifient en conséquence l'article 15 des statuts.
 Le dépôt légal est effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 26 / 11 / 2024 sous numéro : 944706.

N° 9464/PA

POUR EXTRAIT ET MENTION LA GERANCE
 N° 9464/PA
 SOCIETE CASA FASHION SOCIETE
 A RESPONSABILITE

LIMITEE AU CAPITAL DE 100.000,00 DIRHAMS
 SIEGE SOCIAL : N°13 BIS, LOTISSEMENT LISSASFA 1. CASABLANCA.
 - DISSOLUTION ANTICIPÉE DE LA SOCIETE
 - NOMINATION DU LIQUIDATEUR
 - FIXATION DU SIEGE DE LA LIQUIDATION - FIN AUX FONCTIONS DE LA GERANCE
 Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/10/2024, les associés de la Société « CASA FASHION » Société à Responsabilité Limitée au capital de 100.000,00 DH dont le Siège Social est à CASABLANCA. N°13 BIS, LOTISSEMENT LISSASFA 1.
 Se réuni en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de ladite société suivant l'article 20 des statuts pour décider ce qui suit :
 - Dissolution anticipée de la société conformément à la loi et à l'article 29 et 30 des statuts
 - Nomination de Mr ABDELLEH AIT EL HADJ MANSOUR comme liquidateur de la Société CASA FASHION SARL.
 - Fixation le siège de ladite société comme siège de la liquidation.
 - Mettre fin aux fonctions de la Gérance.
 Le dépôt légal est effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 28/11/2024 sous le numéro 945078.

N° 9465/PA

POUR EXTRAIT ET MENTION LA GERANCE
 N° 9465/PA
 SOCIETE CASA FASHION SOCIETE
 A RESPONSABILITE

Sur vos petits écrans



07H00 : Hymne national + Coran
 07H05 : Documentaire amazigh
 07H35 : Documentaire amazigh
 08H10 : Alf Mrahba
 09H05 : Ichaa Mamlaka
 10H00 : Bnat llaassas
 10H55 : Ousrati
 11H55 : Dar lhna
 12H30 : Amoula Nouba
 13H00 : JT Addahira
 13H20 : Waadi 2
 14H00 : JT en Amazigh
 14H20 : JT en Espagnol
 14H40 : 30 Mlyoun
 16H20 : Moudawala
 17H30 : Amouddou
 18H30 : JT en Français
 18H50 : Dar lhna

19H25 : Capitaine Hajiba
 19H40 : Bat bentou
 19H55 : Amoula Nouba
 20H30 : JT Principal
 22H03 : Rihlat Al Omr
 22H40 : Ilm wa Hadara
 23H20 : Dernier bulletin d'information
 23H40 : Waadi 2
 00H15 : Dar lhna
 00H50 : Capitaine Hajiba
 01H10 : Mawakie wa wakaie
 02H10 : Bnat llaassas
 03H05 : Documentaire amazigh
 03H35 : Documentaire amazigh
 04H10 : Alf Mrahba
 05H05 : Ichaa Mamlaka
 06H00 : Ousrati

05:55:00 : RELIGIEUX : Coran avec laurélats mawahib tajwid al qor'an
 06:00:00 : CHHHIWA BLADI
 06:30:00 : SABAHYAT 2M
 07:25:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
 08:00:00 : MAGAZINE : POP UP
 08:30:00 : FEUILLETON : ANNASS LEMLAH
 09:20:00 : FEUILLETON : AL MEKTOUB
 09:55:00 : CHHHIWA MA3A CHOUMICHA
 10:05:00 : FEUILLETON : HOU-RIA
 10:45:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
 11:05:00 : SABAHYAT 2M
 12:00:00 : SERIE : JIB DAK-KOUM
 12:35:00 : METEO
 12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
 13:15:00 : MOUJAZ RYADI
 13:20:00 : RELIGIEUX : PRIERE DU VENDREDI
 13:55:00 : MAGAZINE : QUOTIDIENNES STARLIGHT
 14:00:00 : FEUILLETON : AL AMANA

14:50:00 : MAGAZINE : SAN3AT BLADI : QUOTIDIENNES
 14:55:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH
 15:10:00 : MAGAZINE : AL ISLAM 3AMAL WA SOULOUK
 15:15:00 : MAGAZINE : ADDINE WA ANNASS
 15:20:00 : FEUILLETON : 3AULTI
 16:15:00 : SABAHYAT 2M
 17:15:00 : DESSIN ANIME : MOUGHAMARAT BAMBOU WA ALMA
 17:30:00 : DESSIN ANIME : ABTAL ALBIHAR
 17:40:00 : CHHHIWA MA3A CHOUMICHA
 17:55:00 : MAGAZINE : POP UP
 18:00:00 : MAGAZINE : SAN3AT BLADI : QUOTIDIENNES
 18:10:00 : FEUILLETON : WA YABQA AL AMAL
 18:55:00 : MAGAZINE : QUOTIDIENNES BAHAT AL ISTI-RAHA
 19:00:00 : MAGAZINE : QUOTIDIENNES STARLIGHT

19:10:00 : FEUILLETON : HADIK HYATI
 20:00:00 : NEWS : INFO SOBR
 20:25:00 : QUE DU SPORT
 20:30:00 : NEWS : BULLETIN METEO
 20:35:00 : NEWS : ECO NEWS
 20:45:00 : AL MASSAIIYA
 21:15:00 : NEWS : ECO NEWS
 21:15:00 : METEO
 21:20:00 : MAGAZINE : CAPSULES FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE MARRAKECHE
 21:30:00 : MAGAZINE : RA-CHID SHOW
 22:50:00 : FEUILLETON : TARIQ AL WARD
 23:50:00 : FEUILLETON : WA YABQA AL AMAL
 00:35:00 : FEUILLETON : AL AMANA
 01:20:00 : MAGAZINE : STAR-LIGHT
 03:05:00 : MAGAZINE : STU-DIO LIVE
 04:00:00 : MAGAZINE : SA-HATNA JMB
 04:25:00 : FEUILLETON : HADIK HYATI

Sur les écrans casablancais

MEGARAMA
 Genres : Action
 Réalisateur : Marwan HAMED
 Acteurs : Karim Abdel Aziz, Hind SABRI
 Durée : 01:29:00
 Genres : Action
 Réalisateur : Joseph Kotimski
 Acteurs : Tom Cruise, Miles Teller, Jennifer Connelly, Jon Hamm, Glen Powell
 séances : 13:25 19:45 22:30

AL IKHWANE
 Durée : 02:15:00
 Réalisateur : Mohamed Amine Al Ahmar
 séances : 14:00 17:00 19:45 22:30

Green caedfilm
 Durée : 01:30:00
 Réalisateur : hicham regnagui
 séances : 14:30 17:00 19:45 22:30

Bullet train
 film Bullet train megarama-casablanca
 Durée : 02:32:00
 Genres : Thriller Action
 Réalisateur : David Leitch
 séances : 13:25 19:45 22:30

Kira w el gen
 film Kira w el gen megarama-casablanca
 Durée : 02:55:00

Tad l'explorateur et la table d'émeraude
 Durée : 01:29:00
 Genres : Aventure Famille Animation Comédie
 Réalisateur : Enrique Gato
 séances : 14:00 16:00

Spider-man : no way home
 Durée : 02:37:00
 Genres : Action Aventure
 Réalisateur : Jon Watts
 séances : 18:00

Citoyen d'honneur
 Durée : 01:36:00
 Genres : Comédie
 Réalisateur : Mohamed Hamid
 séances : 17:00 19:45 22:30

Kompromat
 Durée : 02:07:00
 Genres : Thriller
 Réalisateur : Jérôme Salle
 séances : 17:00 19:45 22:30

Coup de théâtre
 Durée : 01:38:00
 Genres : Policier Comédie Crime Mystère
 Réalisateur : Tom George
 14:15 17:45 22:30 19:45

Rada malha - jrada malha
 Durée : 02:06:00
 Réalisateur : Deiss ROUKHE
 séances : 17:00 19:45 22:30

La très très grande classe
 film La très très grande classe megarama-casablanca
 Durée : 01:40:00
 Genres : Comédie
 Réalisateur : Frédéric Quiring
 14:15 17:00 19:45 22:30

Ashbah europa
 Durée : 01:20:00
 Genres : Comédie
 Réalisateur : Mohamed Abdel Rahman Hamaki
 séances : 14:00 16:00 18:00 20:00 22:00

Le bal de l'enfer
 Date de sortie : 24 août 2022
 Durée : 01:45:00
 Genres : Comédie
 Réalisateur : Jessica M. Thompson
 séances : 13:45 16:00 20:45 22:45

Pharmacies de garde de nuit

Sidi Moumen :
 Pharmacie DUAR EL HANAE
 DUAR EL HANAE GH. BD. 79
 N° 20 - SIDI MOUMEN -
 T: 0522.70.59.59

Pharmacie ESPACE NAIM
 LOT OTHMANE 2 RUE 15 N°
 50 - T: 0522.70.59.59

Sidi Othmane :
 Pharmacie ESSERHA
 MARCHÉ ESSALAMA L HAY
 ESSALAMA I -
 T: 0522.37.32.66

Ouila :
 Pharmacie MASJID CIL
 LOT DU STADE N° 22 - HAY
 ESSALAM - CIL
 (PRES MOQUEE CIL -
 LABORATOIRE PFIZER)-
 T: 0522.39.88.73

Sidi Maarouf :
 Pharmacie BJANI
 114 LOTISSEMENT SAADA I -
 SIDI MAAROUF -
 T: 0522.5810.86

Pharmacie ZENITH
 MILLENIUM
 N° 162 LOTISSEMENT
 FLORIDA - SIDI MAAROUF
 (FACE HAMMAM FLORIDA
 ET CRECHE SANOUNOU)-
 T: 0522.32.15.16

Lissafa :
 Pharmacie JARDINS DE
 L'OULFA
 KASBA ALAMINE
 EXTENSION GH14 IIM 6 -
 ENTREE 2 - T: 0522.65.28.90

Pharmacie CASAVIEW
 CENTRE COMMERCIAL
 CASAVIEW MAG N°1 -
 NASSIM ISLANE -
 T: 0522.69.64.64

Maail :
 Pharmacie IBN BATOUTA

**78. RUE IBN BATOUTA (A
 COTE DU CINEMA LUQ) AVE-
 NUE LALLA YACOUT - T: 0522.22.34.34 [-]**

**Pharmacie PORTE
 CALIFORNIE
 ROUTE 109, AVENUE MEKKA
 - DAR HADJ DAOUTI -
 BACHKOU (ROND-POINT
 BACHKOU)-
 T: 0522.81.29.31 [-]**

Pharmacie NARJIS
 141,BOULEVARD YACOUB EL
 MANSOUR - MAARIF -
 T: 0522.25.00.74

Bourgogne :
 Pharmacie RAIS
 62, RUE DE LA MER
 BALTIQUE - AIN DAAB
 (TERMINUS TRAMWAY AIN
 DAAB) - HARLEY DAVIDSON
 - RESTAURANT VIP)-
 T: 0522.79.81.32

Pharmacie SAFIR
 16, RUE MOHAMED
 SMHA - AVENUE DES F.A.R.
 (EX. HOTEL SAÏB - ACTIMA
 BD. MID V - STADE -
 T: 0522.44.48.57

Belvédère
 Pharmacie MOULAY ISMAIL
 286, BD. MOULAY ISMAIL -
 ROCHES NOIRES 2000 -
 T: 0522.40.48.27

Ain Sebah :
 Pharmacie ESPACE SEHATI
 95, RUE SALOMON
 DAHAN - QUARTIER OUKA-
 CHA - AIN-SEBAA (PRES PRÉ-
 SON OUKACHA) -
 T: 0522.67.27.64

Ain Check :
 Pharmacie KRIMAT
 341, BOULEVARD PANORA-
 MIQUE - T: 0522.52.71.30

Hay Mohammadi :
 Pharmacie AL AQSA
 RESIDENCE AL AMANI RUE
 EMILE BRUNET N° 6 -
 HAKAM 3 - HAY MOHAM-
 MADI - T: 0522.63.00.63

Al Fida :
 Pharmacie HACHAD
 142,RUE 5-DERB KOREA-GRE-
 GOUANE (STATION TAXI
 SIDI MAAROUF) PLACE
 SRAGHNA
 - T: 0522.28.39.46

Sidi Berroussi :
 Pharmacie RACHAD
 32, AV. SOUHAIB ARROUMI -
 AMAL 2 - SIDI BERROUSSI -
 T: 0522.73.72.57

Hay Hassani
 Pharmacie LAYA
 N° 9 ECONOMAT DE L'AMK
 / FRA - RUE ALBERTAL -
 BEAUSEJOUR R.P. 16277-
 T: 0696818285 [-]

Pharmacie OULFA OULFA
 RYAD EL OULFA GH8 EN-
 TREE N°S N° 151(ACTUELLE-
 MENT GH8)-
 T: 0522.89.42.70

Pharmacie LE NORD
 HADIKAT OUM ERRABE 2
 GH N° 21 EN FACE MAUR-
 JANE HAY HASSANI- T: 0522.89.77.44 [-]

Beausjour
 Pharmacie ORJOUANE
 122, RUE ORJOUANE - HAY
 ERRAHIA - BEAUSEJOUR
 (DESIERE ACTIMA BEAUSE-
 JOUR)- T: 0522.36.22.20

Oasis
 Pharmacie DALAL
 24 BIS, RUE DES VANNEAUX -
 L'OASSI (MARCHÉ L'OASSI -
 B.C.M.) - T: 0522.99.27.54

Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° de train	MARRAKECH	CASABLANCA	FES															
101	06:00	07:00	08:00	06:00	07:00	08:00	06:00	07:00	08:00	06:00	07:00	08:00	06:00	07:00	08:00	06:00	07:00	08:00
102	09:00	10:00	11:00	09:00	10:00	11:00	09:00	10:00	11:00	09:00	10:00	11:00	09:00	10:00	11:00	09:00	10:00	11:00
103	14:00	15:00	16:00	14:00	15:00	16:00	14:00	15:00	16:00	14:00	15:00	16:00	14:00	15:00	16:00	14:00	15:00	16:00
104	19:00	20:00	21:00	19:00	20:00	21:00	19:00	20:00	21:00	19:00	20:00	21:00	19:00	20:00	21:00	19:00	20:00	21:00

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

N° de train	FES	CASABLANCA	MARRAKECH															
101	06:00	07:00	08:00	06:00	07:00	08:00	06:00	07:00	08:00	06:00	07:00	08:00	06:00	07:00	08:00	06:00	07:00	08:00
102	09:00	10:00	11:00	09:00	10:00	11:00	09:00	10:00	11:00	09:00	10:00	11:00	09:00	10:00	11:00	09:00	10:00	11:00
103	14:00	15:00	16:00	14:00	15:00	16:00	14:00	15:00	16:00	14:00	15:00	16:00	14:00	15:00	16:00	14:00	15:00	16:00
104	19:00	20:00	21:00	19:00	20:00	21:00	19:00	20:00	21:00	19:00	20:00	21:00	19:00	20:00	21:00	19:00	20:00	21:00

Trains ne circulent pas les Dimanches et les jours fériés

Plan de transport Al Boraq à partir du Lundi 19 Septembre 2022

Sens Casa voyageurs > Tanger															
N° de Train	1001*	1005	1009	1013	1017	1021	1025	1033	1037	1041	1045	1049	1053	1057**	1061
Casa Voyageurs	Depart	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	21:00
Rabat Agdal	Arrive	06:45	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45	19:45	21:45
Kasbia	Arrive	06:50	07:50	08:50	09:50	10:50	11:50	12:50	14:50	15:50	16:50	17:50	18:50	19:50	21:50
Tanger	Arrive	07:20	08:20	09:20	10:20	11:20	12:20	13:20	15:20	16:20	17:20	18:20	19:20	20:20	22:20
Sens Tanger > Casa voyageurs															
N° de Train	2001*	2005	2009	2013	2017	2021	2025	2033	2037	2041	2045	2049	2053	2057**	2061
Casa Voyageurs	Depart	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	21:00
Rabat Agdal	Arrive	06:50	07:50	08:50	09:50	10:50	11:50	12:50	14:50	15:50	16:50	17:50	18:50	19:50	21:50
Kasbia	Arrive	06:55	07:55	08:55	09:55	10:55	11:55	12:55	14:55	15:55	16:55	17:55	18:55	19:55	21:55
Tanger	Arrive	07:20	08:20	09:20	10:20	11:20	12:20	13:20	15:20	16:20	17:20	18:20	19:20	20:20	22:20

* Trains ne circulent pas les Dimanches, Dimanches et jours fériés

** Trains circulant uniquement les Vendredis, Dimanches et jours fériés



Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir



La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox



Portrait



Michel Barnier

*Le Premier ministre "old fashion"**Quelques petites semaines et puis s'en va*

Michel Barnier, renversé mercredi par les députés après seulement trois mois à la tête du gouvernement français, était un Premier ministre "old fashion", qui aimait avancer "pas à pas", comme lorsqu'il a mené les négociations post-Brexit pour l'UE.

Nommé le 5 septembre

par le président Emmanuel Macron après une dissolution surprise, Michel Barnier, 73 ans, savait qu'il allait devoir user de toutes ses qualités diplomatiques pour diriger un gouvernement minoritaire.

Il se disait "prêt" à l'éventualité d'une censure, lucide sur la tenaille qui l'enserrait: sans majorité absolue à l'Assemblée nationale, fragmentée en trois blocs (gauche, centre droit et extrême droite), et contraint de présenter un budget d'économies pour combler un lourd déficit.

La gauche, qui avait remporté les législatives, avait promis dès son arrivée de censurer ce Premier ministre de droite, tandis que le parti d'extrême droite Rassemblement national (RN), premier groupe à l'Assemblée, l'avait placé "sous surveillance". Ses partenaires de la droite et du centre lui ont aussi donné du fil à retordre.

Michel Barnier, 73 ans, fut le chef de gouvernement le plus âgé de la Ve République, régime politique en place en France depuis 1968. Et il a finalement eu le bail le

plus éphémère.

L'ancien commissaire européen n'est pas parvenu au compromis rêvé en France. Il vantait pourtant encore récemment son "expérience" face aux europhobes britanniques: "On a des (Nigel) Farage chez nous aussi".

Son style incarnait le vieux monde et il le cultivait, par opposition au "nouveau monde" des +macronistes+.

Cet homme "d'habitudes", couche-tôt et "méthodique", avoue lui-même ne pas être un "rigolo".

Originaire des Alpes françaises, il aime à se présenter comme "un montagnard" qui franchit "une étape après l'autre", "sans esbroufe", quand son prédécesseur, plus jeune Premier ministre de la Ve République, Gabriel Attal, communiquait beaucoup.

Au risque d'avoir une "lecture old fashion" de la politique, déplore une ancienne ministre macroniste, en évoquant "une énorme déception".

Un ancien ministre pointe "quelqu'un d'orgueilleux" qui n'a "pas toujours été bien traité" mais est "allé jusqu'au

bout" de ce qu'il pouvait faire.

Emmanuel Macron avait été séduit par la réputation de "pragmatique" de ce politicien à la haute stature et à la chevelure blanchie applaudi à Bruxelles pour ses qualités de négociateur lors du Brexit, capable d'écouter et d'argumenter.

Mais dès septembre, un parlementaire de son parti de droite Les Républicains (LR) affirmait auprès de l'AFP: il représente "tout ce que les Français ne veulent pas. Il est stratosphérique, déconnecté et il continuera ou finira de tuer la droite".

Il avait d'ailleurs mordu la poussière en 2021 dès le premier tour des primaires de LR pour désigner le candidat de la droite à la présidentielle de 2022.

Vieux loup de la politique française, M. Barnier entre en politique en 1973, début de décennies à arpentier les allées du pouvoir, à Paris comme à Bruxelles.

Il a siégé dans plusieurs gouvernements de droite dans les années 1990 et 2000, avec des portefeuilles variés (Affaires européennes, Envi-

ronnement, Agriculture, Affaires étrangères, etc...), a été commissaire européen à deux reprises, chargé des Politiques régionales et du cadre financier (1999-2004), puis responsable du Marché intérieur et des services (2009-2014).

La carrière européenne de M. Barnier, marié et père de trois enfants, n'a pas non plus été toujours couronnée de succès. M. Juncker l'avait battu en 2014 dans la course à la présidence de la Commission européenne lors du congrès du Parti populaire européen (PPE, droite).

Michel Barnier espère désormais qu'on garde de lui l'image "d'un honnête homme, patriote et européen", qui sert dignement son pays" et surtout pas le "microcosme parisien".

Il a écarté la possibilité d'être renommé à Matignon. "J'ai envie de servir. Je vous ai dit que c'est un grand honneur. Mais qu'est-ce que cela (une renomination comme Premier ministre, ndr) a comme sens?", avait-il affirmé mardi à la télévision. Et de conclure: "Les ors de la République, je m'en fous".

”

Michel Barnier espère désormais qu'on garde de lui l'image "d'un honnête homme, patriote et européen", qui sert dignement son pays" et surtout pas le "microcosme parisien"

FUS-DHJ en prologue de la Botola

La Botola Pro D1 de football se poursuivra en cette fin de semaine pour le compte de la 13ème journée qui sera tronquée des rencontres Raja-UTS, FAR-WAC et RSB-CODM, et ce en raison de l'engagement des Verts et des Militaires en Ligue des champions et des Berkani en Coupe de la CAF.

Le bal sera donc ouvert ce soir à partir de 20 heures par la rencontre FUS-DHJ. Samedi, place au match OCS-HUSA (1700), alors que le programme dominical renferme trois rencontres, à savoir RCAZ-MAT (16h00), JSS-MAS (18h00) et IRT-SCCM (20h00).

Jrindou, nouvel entraîneur du CODM

Abdellatif Jrindou a été désigné nouvel entraîneur du COD Meknès, en remplacement du Tunisien Abdelhay Ben Soltane, a annoncé, mercredi, le club de la capitale ismaïlienne sur ses réseaux sociaux.

Les résultats du CODM lors des dernières journées de la Botola Pro "Inwi" D1, notamment la défaite face à l'Olympic Safi et le nul face au Chabab Mohammedia au stade d'honneur, ont précipité le départ du technicien tunisien, congédié mardi. Promu cette saison en Botola D1,

le CODM n'a pas réussi à trouver son rythme de croisière. Il stagne en bas du tableau (14ème place) avec 14 points. Ancien international marocain et icône du Raja de Casablanca avec lequel il a soulevé plusieurs trophées nationaux et continentaux, Abdellatif Jrindou a un parcours de plus en plus riche en tant que coach.

Il avait déjà pris les commandes, notamment, de la sélection marocaine (U17), de la JS Massira, du Maghreb de Fès et du Moghreb de Tétouan.

Shortlistes féminines des CAF Awards 2024

Le Maroc représenté dans toutes les catégories



Le Maroc est représenté dans toutes les shortlistes des nommés dans les catégories féminines des CAF Awards 2024, publiées mercredi par la Confédération africaine de football (CAF), sur son site web.

L'attaquante de l'AS FAR Sanaa Mssoudy est en lice pour le titre de joueuse de l'année, alors que sa coéquipière Khadija Er-Rmichi compte parmi les prétendantes au titre de gardienne de l'année.

Les deux joueuses de l'équipe nationale sont, également, nommées pour le titre de joueuse interclubs de l'année, aux côtés de leur

coéquipière Doha El Madani. Cette dernière partage aussi la liste des jeunes joueuses de l'année avec d'autres concurrentes, dont sa compatriote Lina Mokhtar Jamaï, qui évolue au Paris Saint-Germain.

Dans la liste des nommés pour le titre d'entraîneur de l'année, se trouvent deux Marocains, à savoir Mohamed Amine Alioua, finaliste de la dernière Ligue des champions féminine avec l'AS FAR, et Lamia Boumehti, qui a conduit le TP Mazembe congolais au titre de cette compétition pour la première fois de son histoire.

L'équipe du Maroc et l'AS FAR, elles, sont

en lice, respectivement pour le titre d'équipe nationale féminine de l'année et de club de l'année.

Les CAF Awards 2024 couvrent la période de janvier à octobre de la même année. La cérémonie est prévue le 16 décembre à Marrakech.

Les lauréats de chaque catégorie seront désignés par les votes du comité technique de la CAF, des professionnels des médias, des entraîneurs principaux et capitaines des associations membres, ainsi que des clubs participant aux phases de groupes des compétitions interclubs.

Voici la liste complète des nommés:

- Joueuse de l'année

Tabitha Chawinga (Malawi / Olympique Lyonnais)

Temwa Chawinga (Malawi / Kansas City) Sanaa Mssoudy (Maroc / AS FAR) Chiamaka Nnadozie (Nigeria / Paris FC) Barbra Banda (Zambie / Orlando Pride)

- Gardienne de l'année

Andile Dlamini (Afrique du Sud / Mamelodi Sundowns)

Habiba Sabry (Égypte / FC Masar) Khadija Er-Rmichi (Maroc / AS FAR) Chiamaka Nnadozie (Nigeria / Paris FC) Fideline Ngoy (RD Congo / TP Mazembe)

- Joueuse interclubs de l'année

Doha El Madani (Maroc / AS FAR) Khadija Er-Rmichi (Maroc / AS FAR) Sanaa Mssoudy (Maroc / AS FAR)

Merville Nanguji (RD Congo / TP Mazembe)

Lacho Flora Marta (RD Congo / TP Mazembe)

- Jeune joueuse de l'année

Nthabiseng Majjiya (Afrique du Sud/ Mamelodi Sundowns)

Habiba Sabry (Égypte / FC Masar) Doha El Madani (Maroc / AS FAR)

Lina Mokhtar Jamaï (Maroc / Paris Saint-Germain)

Chiamaka Okuchukwu (Nigeria / Rivers Angels)

- Entraîneur de l'année

Thinasonke Mbuli (University of the Western Cape - Afrique du Sud)

Ahmed Ramadan (FC Masar - Egypte) Mohamed Amine Alioua (AS FAR - Maroc)

Chris Danjuma (Nigeria U-20) Lamia Boumehti (TP Mazembe - RD Congo)

- Equipe nationale féminine de l'année

Afrique du Sud

Cameroun U-20

Maroc

Nigeria

Zambie

- Club de l'année

Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud) FC Masar (Égypte)

AS FAR (Maroc)

Edo Queens (Nigeria)

TP Mazembe (RD Congo)

Manchester City relève la tête Liverpool freiné

Manchester City a passé ses nerfs contre Nottingham (3-0) pour mettre derrière lui une série de sept matches sans victoire, mercredi, et remettre un peu de pression sur le leader Liverpool, accroché 3-3 à Newcastle.

Les quadruples tenants du titre ont remis la marche avant dans une Premier League où ils avaient dévié, plombés par un enchaînement catastrophique de quatre défaites consécutives.

Il leur fallait bien cela pour caresser l'espoir, abîmé, de converser leur couronne à l'issue de la saison, au regard du rythme imprimé par leurs concurrents.

Certes, Liverpool a lâché deux points à Newcastle, avec une égalisation concédée à la 90e minute d'une rencontre aux multiples rebondissements. Mais l'actuel leader a déjà amassé un impressionnant butin de 35 points après 14 journées.

Derrière, deux rivaux de Londres sont au coude à coude: Chelsea (2e, 28 pts), a cartonné la lanterne rouge Southampton 5 buts à 1, et Arsenal (3e, 28 pts) a dominé 2-0 Manchester

United à la maison.

Manchester City occupe la quatrième place avec 26 points et reste à portée de tir de Brighton (5e, 23 pts), adversaire jeudi de Fulham.

L'essentiel, pour les "Citizens", était de renouer avec une victoire qui les fuyait depuis le 26 octobre, une éternité à leur échelle. Et ils l'ont fait de manière convaincante.

L'acteur majeur du redressement s'appelle Kevin De Bruyne. Le Belge, miné par une blessure cet automne, a guidé les siens vers le succès pour sa première titularisation depuis mi-septembre en championnat.

Il a été à l'origine du premier but, inscrit par Bernardo Silva (8e, 1-0), puis a marqué le second (31e, 2-0) sur un bon service de Jérémy Doku, le troisième buteur (57e, 3-0).

"Nous avons gagné. C'est tout ce qui compte. Aujourd'hui est un bon jour", a résumé l'entraîneur Pep Guardiola, fragilisé au coup d'envoi par sept matches sans victoire, toutes compétitions confondues.

Le leader flamboyant, Liverpool, restait lui sur sept victoires consécutives, avec le scalp du

Real Madrid et de City, justement, la semaine dernière. Mais la série rose s'est arrêtée à St James's Park.

L'attaquant vedette des "Reds", Mohamed Salah, a pourtant tout fait pour prolonger la dynamique: il a servi Curtis Jones (50e, 1-1), marqué lui-même (68e, 2-2), tiré sur la barre transversale (82e) puis réalisé un doublé après un contrôle en pivot et une frappe du gauche (83e, 3-2).

Mais Fabian Schär a égalisé à la 90e pour Newcastle et infligé à Liverpool son deuxième match nul de la saison en Premier League (contre une défaite et onze victoires).

Chelsea a de son côté martyrisé Southampton, réduit à dix en première période, grâce notamment à ses Français. Axel Disasi (7e, 1-0) et Christopher Nkunku (17e, 2-1) ont fêté leur rare titularisation en championnat avec un but, et Malo Gusto s'est offert une passe décisive.

Arsenal a lui dominé Manchester United et son nouvel entraîneur, Ruben Amorim, grâce à des buts sur corners des défenseurs Jürgen Timber (54e) et William Saliba (73e)

en seconde période.

Moribonds avant la trêve internationale, les "Gunners" ont retrouvé du peps depuis: ils ont enchaîné quatre victoires, contre Nottingham Forest (3-0), le Sporting (5-1), West Ham (5-2), et donc Manchester United.

Les "Red Devils" sont eux onzièmes après avoir concédé la première défaite de l'ère Ruben Amorim. L'entraîneur portugais avait auparavant enregistré un match nul à Ipswich (1-1), dominé largement Everton (4-0) et, entre-temps, gagné 3-2 contre Bodo-Glimt en Ligue Europa.

Aston Villa, septième, a repris des couleurs contre Brentford (3-1). L'équipe d'Unai Emery n'avait plus gagné depuis mi-octobre, soit huit matches d'affilée.

Le mal classé Everton (15e, 14 pts) n'a lui fait qu'une bouchée de l'avant-dernier, Wolverhampton (4-0). Il s'agit de la troisième victoire de la saison pour les "Toffees", la première depuis le 19 octobre.

Idéal, avant le derby contre Liverpool, samedi à Goodison Park.

Le plus ancien salon de manucure du Caire, temple de l'âge d'or de la capitale égyptienne

Le prix Nobel de littérature Naguib Mahfouz, la chanteuse Dalida ou l'acteur Omar Sharif ont confié leurs mains à Mme Lucie, qui dirige depuis près de sept décennies le plus ancien salon d'esthétique du Caire.

Niché dans une ruelle du centre-ville, sa vitrine passe inaperçue au milieu des cafés, boutiques de mode et fast-food, qui se sont installés au fil du temps dans le quartier de la rue Cherif.

Mais pour les connaisseurs qui franchissent le seuil de cet établissement, c'est une plongée dans l'âge d'or cosmopolite de l'Égypte.

"Ici, tout est resté comme il y a 64 ans", explique fièrement à l'AFP Layla Abdel Hakim Mekhtegian, une élégante femme de 88 ans, surnommée Mme Lucie.

Elle dit avoir choisi ce prénom car elle a étudié dans une école française et que sa clientèle, issue de la bonne société égyptienne, parlait français. Sur la vitrine, "Manucure Pédicure" sont aussi écrits dans la langue de Molière.

Dans ce salon ouvert en décembre 1960, tout est resté dans son jus :

des miroirs d'antan, d'anciennes tables de manucure, des vasques sur mesure et des photographies sépia de clients illustres sont là pour montrer qu'ici le temps s'est arrêté.

"Les clients nous adjurent: +Ne changez rien+", explique la propriétaire d'origine arménienne.

La clientèle de Madame Lucie rassemblait le gotha culturel égyptien.

"Mahfouz venait se faire couper les ongles pendant que les admirateurs attendaient dehors pour obtenir un autographe", se souvient-elle avec une étincelle dans les yeux.

"Dalida? Toujours ponctuelle." "Ses fans venaient quand ils apprenaient qu'elle visitait le salon", ajoute-t-elle.

"Omar Sharif? Il parlait peu mais il était si charmant", confie-t-elle.

Madame Lucie fait partie d'une génération d'entrepreneurs arméniens qui ont façonné une grande partie de la vie commerciale du centre-ville du Caire au milieu du XXe siècle.

À son apanage, dans les années 50, la communauté arménienne



d'Égypte comptait 45.000 personnes, jouant un rôle dynamique dans le paysage culturel et économique du pays, contribuant aux arts, au commerce et à l'artisanat.

Mais la politique de nationalisation à tous crins et le nationalisme

exacerbé de l'ancien président Gamal Abdel Nasser ont poussé à l'exil la majorité d'entre eux, dans les années 60. Il ne reste aujourd'hui qu'une poignée, vieillissante, de représentants de cette communauté.

Mme Lucie a appris adolescente

son métier sous la direction de Marie, son mentor chez Bata, le grand magasin du Caire aujourd'hui disparu.

Avec son mari, Jimmy, et l'aide d'un investisseur, elle a transformé en salon pittoresque une ancienne imprimerie.

Au crépuscule de sa vie, Madame Lucie refuse d'adopter des traitements modernes comme l'acrylique ou le gel.

Elle et son équipe de cinq personnes, tous septuagénaires, restent fidèles aux techniques traditionnelles perfectionnées au fil des années, en utilisant du vernis à ongles standard et des dissolvants à base d'acétone.

De quoi entretenir la nostalgie des clients. "Son côté immuable me tranquillise", assure Sabry Ghoneim, journaliste de 89 ans et fidèle du salon depuis plus de 40 ans.

"Chaque année, je mets à jour le panneau extérieur pour indiquer depuis combien de temps nous sommes ici. En décembre, il indiquera 65 ans", confie fièrement Mme Lucie.

Recettes

Briouates de poisson aux poivrons



Ingédients :
250 g de filet de poisson blanc haché
100 g de poivron rouge
1 gousse d'ail émincée
2 c. à soupe d'huile d'olive
1 c. à café de cumin
1 c. à café de sel
1 c. à soupe de jus de citron
1 c. à soupe de coriandre émincée
250 g de feuilles de pastilla* (Cliquez sur lien dans la préparation)
Huile de friture
Pour servir : Sauce soja

Préparation :
Couper le poivron en dés. Dans une poêle, faire revenir le

poisson haché avec l'ail, le sel et le cumin dans l'huile d'olive.

Émietter le hachis de poisson. Lui ajouter le jus de citron, le poivron coupé en dés et la coriandre puis retirer du feu.

Couper les feuilles de pastilla en deux. À l'extrémité de chaque demi-feuille de pastilla, déposer un peu de farce, plier une fois à gauche et une fois à droite en lui donnant une forme triangulaire. Coller le bout avec l'œuf battu.

Faire frire les briouates dans de l'huile chaude. Les égoutter sur du papier absorbant. Servir les briouates chaudes accompagnées de sauce soja.

Le commerce des aliments peut contribuer à l'obésité

Le commerce des aliments peut contribuer à l'obésité, souligne vendredi un rapport de la FAO, qui invite à intégrer dans les politiques commerciales des éléments liés au sujet nutritionnel et à la santé, en particulier pour certains pays.

Les échanges sont essentiels à la sécurité alimentaire et à la diversité de l'alimentation, notamment dans des pays ne disposant pas d'une agriculture variée, note l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Pour autant, "les interactions entre commerce et nutrition demandent une plus grande attention".

Pour des pays comme les "petites îles en développement du Pacifique et certains pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient qui n'ont pas les ressources nécessaires pour produire assez de nourriture", les politiques commerciales doivent être plus en cohésion avec les objectifs nationaux en matière de nutrition et de santé publique, avance ce rapport.

"Le commerce peut être directement lié à l'obésité dans des pays qui sont dépendants de l'importation", explique George Rapsomanikis, un des auteurs.

Il "augmente la diversité alimentaire, mais il peut faire baisser les prix d'aliments riches en sel, en matières grasses et en sucre", explique l'économiste à l'AFP. Et "il y a un consensus sur le fait que la

surconsommation d'aliments ultra-transformés peut être liée à l'obésité", ajoute-t-il.

"Si les revenus d'un pays augmentent de 10%, il importera 7% d'aliments non transformés en plus et 11% d'aliments transformés en plus", analyse George Rapsomanikis, qui recommande le recours à des experts en nutrition et santé publique lors des négociations d'accords commerciaux.

"Les réglementations qui se sont avérées être efficaces par le passé sont celles qui sensibilisent le consommateur, les taxes et l'étiquetage nutritionnel", souligne Andrea Zimmermann, économiste et co-auteur du rapport.

"Des pays comme le Chili ou le Mexique mettent d'énormes signaux d'alerte sur les étiquettes d'aliments ultra-transformés, et cela affecte la demande des consommateurs", ajoute-t-

elle. "Quand l'étiquetage nutritionnel est développé, l'industrie modifie parfois l'aliment sous la limite de matière grasse ou de sucre pour éviter l'étiquetage, car ils savent que cela diminuerait la consommation", complète George Rapsomanikis. Selon la FAO, la prévalence de la sous-nutrition dans le monde est passée de 12,7% en 2000 à 9,2% en 2022. Sur la même période, celle de l'obésité dans la population adulte a crû à 15,8%, contre 8,7% en 2000.

L'obésité touche désormais plus d'un milliard de personnes dans le monde, selon une étude dans la revue médicale britannique The Lancet publiée en mars, qui montre une accélération du fléau dans des pays à revenus faibles ou intermédiaires. Entre 1990 et 2022, le taux d'obésité dans la population a quadruplé parmi les enfants et les adolescents et doublé parmi les adultes.

